



Ville de Levallois

**RÉUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 16 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Pages

- * Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juillet 2020
- 088 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales 3

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 089 - Compte de gestion de l'exercice 2019 23
- 090 - Compte administratif de l'exercice 2019 25
- 091 - Affectation du résultat 2019 28
- 092 - Renouvellement de garanties d'emprunt à l'endroit de l'office départemental de l'habitat Hauts-de-Seine habitat 30
- 093 - Renouvellement de garanties d'emprunt à l'endroit de la SA d'HLM Logirep 32
- 094 - Contrat de développement entre la ville de Levallois et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la période 2020-2022 33

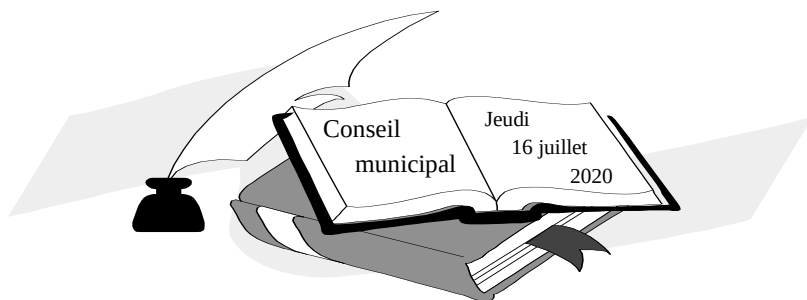
AFFAIRES TECHNIQUES

- 095 - Renouvellement de la convention avec l'Office Public de l'Habitat "Levallois Habitat" pour l'entretien de ses espaces verts 38

AFFAIRES D'ORDRE GENERAL

- 096 - Création des commissions municipales et désignation de leurs membres 41
- 097 - Désignation des représentants du conseil municipal et des associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux 45
- 098 - Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole 48
- 099 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du GIP Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises - Rives de Seine 49
- 100 - Désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association Intercommunale Partenaires pour l'Emploi - Mission Locale - Rives de Seine 50
- 101 - Désignation des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges Jean-Jaurès, Danton, Louis-Blériot et du lycée Léonard-de-Vinci 54
- 102 - Désignation d'un délégué du Conseil municipal dans un Établissement d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association - Ecole Emilie-Brandt 55

103	Désignation d'un délégué du Conseil municipal dans les Établissements d'enseignement privé sous contrat d'association - Ecole Sainte Marie et Collège Saint Justin (OGECE)	56
104 -	Désignation des délégués du Conseil municipal et des personnalités qualifiées au conseil d'administration de la Maison de retraite « Les Marronniers »	57
105 -	Désignation d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de retraite « Les Marronniers »	60
106 -	Désignation d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'externat Médico-pédagogique sis 7 avenue de l'Europe	61
107 -	Désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association de Services à Domicile de Levallois - (A.S.D.L.)	62
108 -	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des amis de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois	63
109 -	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association "Orchestre d'harmonie de Levallois"	66
110	Vœu du groupe de la Majorité municipale	67



La séance est ouverte à 18h05 sous la Présidence de Madame POTTIER-DUMAS, Maire de Levallois.

Conseillers présents :

Monsieur David-Xavier WEÏSS, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Olivia BUGAJSKI, Monsieur Frédéric ROBERT, Monsieur Stéphane DECREPS, Madame Elsa CHELLY, Monsieur Christian MORTEL, Madame Stéphanie HEBRARD, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Giovanni BUONO (à partir de 18h55), Madame Ingrid DESMEDT, Adjoints au Maire

Monsieur Bertrand GABORIAU, Monsieur Stéphane CHABAILLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Karine VILLY, Madame Sophie ELISIAN, Monsieur Bruno FELLOUS, Monsieur Léopold Claude SANOGOH, Monsieur Nouredine GAMDOU, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Charlotte ODENT, Madame Constance BRAUT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Maroussia ERMENEUX, Monsieur Vincent de CRAYENCOUR, Madame Hélène COURADES, Madame Maud BREGEON, Monsieur Sacha HALPHEN, Madame Pascale FONDEUR, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Aurélie ROUSSEAU, Monsieur Lies MESSATFA, Conseillers municipaux

Conseillers représentés :

Madame Eva HADDAD	par	Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Giovanni BUONO	par	Madame Martine ROUCHON (jusqu'à 18h55)
Monsieur Jacques POUMETTE	par	Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Monsieur Julien DENÈGRE	par	Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Déborah KOPANIAK	par	Monsieur David-Xavier WEÏSS
Monsieur Eddie GARO	par	Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Philippe LESTAGE	par	Madame Hélène COURADES
Madame Frédérique COLLET	par	Monsieur Stéphane GEFFRIER

Secrétaire de Séance :

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Madame le Maire :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues, la séance du Conseil municipal est ouverte. Je vais désigner un secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, je demande à Madame Mélissa VARCHOSAZ, notre benjamine du Conseil municipal, de bien vouloir procéder à l'appel des Conseillers. Madame VARCHOSAZ, vous avez la parole. »



Madame VARCHOSAZ, nommée Secrétaire de séance,
procède à l'appel des Conseillers municipaux.



Madame le Maire :

« Je vous remercie. Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Tout d'abord, je souhaite vous informer que, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, j'ai reçu le 15 juillet une déclaration de création de groupe, le groupe « Levalloisiens ensemble » qui sera composé des conseillers municipaux suivants :

- Maud BREGEON ;*
- Vincent de CRAYENCOUR ;*
- Hélène COURADES ;*
- Sacha HALPHEN ;*
- Maroussia ERMENEUX ;*
- Philippe LESTAGE ;*
- Stéphane GEFFRIER ;*
- Frédérique COLLET.*

Madame Maud BREGEON présidera ce groupe.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Par ailleurs, je vous informe que, conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal, j'ai reçu une communication le 15 juillet de deux vœux de la part du groupe « Levalloisiens ensemble ». Ces deux vœux seront donc ajoutés à l'ordre du jour du présent Conseil et seront abordés en fin de séance.

J'ai également été informée que Monsieur GAMDOU, rejoignait le groupe de Monsieur Lies MESSATFA. Je le laisse exposer les raisons de ce ralliement. Vous avez la parole. »

Monsieur GAMDOU :

« Bonsoir à tous. Je ne m'attarderai pas sur les raisons de ce ralliement. J'ai tout simplement eu l'occasion de m'entretenir avec Lies qui m'a un petit peu expliqué ses projets pour la Ville de Levallois. On a trouvé plusieurs points communs et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de me rallier à lui. »

Madame le Maire :

« Je suis ravie que vous ayez eu cet échange avec Monsieur MESSATFA. Je ne sais pas si c'est le manque de courage ou la volonté délibérée d'être inélégant, mais j'aurais également aimé que vous trouviez mon numéro de téléphone pour m'en informer directement. Voilà. »

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Madame le Maire :

« Nous allons d'abord passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2020.

Y a-t-il des observations ? Monsieur MESSATFA. »

Monsieur MESSATFA :

« Je n'ai pas d'observation sur le fond. Je voulais seulement vous indiquer que nous avons bien reçu dans les délais indiqués les statuts de Levallois Découvertes, Levallois Sporting Club et Levallois Culture, et je voulais vous remercier. Je remercie aussi le Cabinet pour la rapidité de la réponse à notre demande. Merci. »

Madame le Maire :

« Merci à vous.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté. »

Le procès-verbal du 9 juillet 2020 est **adopté à l'UNANIMITÉ**.

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES

088 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Madame le Maire :

« Nous allons passer maintenant au compte rendu des décisions municipales.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Il est donc adopté. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°83 du 7 avril 2014 modifiée relative aux délégations du Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°188 du 30 mars 2014 modifié portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

VU l'arrêté n°178 du 7 mars 2017 modifié relatif à l'exercice des fonctions d'ordonnateur,

Les explications du Maire entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

1/ des Décisions municipales suivantes :

15/2020 **FOURNITURE DE MATÉRIEL MÉDICAL ET DE PREMIÈRE URGENCE, FOURNITURE ET MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS POUR LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES**

Objet : La présente décision municipale concerne les marchés relatifs à la fourniture de matériel médical et de première urgence, ainsi qu'à la fourniture et la maintenance de défibrillateurs pour la Ville et la Caisse des Écoles.

Cette procédure était divisée en 3 lots, comme suit : Lot n°1 : Fourniture de petit matériel et de consommables médicaux ; Lot n°2 : Fourniture d'équipements médicaux ; Lot n°3 : Acquisition et maintenance de défibrillateurs.

Des offres ont seulement été reçues pour le lot n°3 et la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre à bons de commande à la société A CŒUR VAILLANT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Celle-ci sera rémunérée par émission de bons de commande dont le montant maximum annuel est fixé à 80 000 € HTVA.

16/2020 **MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET FOURNITURE DE MATÉRIEL CONCOURANT À LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS**

Objet : La présente décision municipale concerne les marchés relatifs à la maintenance des moyens de secours des bâtiments municipaux de la ville de Levallois et la fourniture des matériels concourant à la sécurité des bâtiments.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2020, a décidé d'attribuer les deux accords-cadres à bons de commande aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

Pour chacun des lots s'ajoutera le prix global et forfaitaire annuel correspondant aux prestations de maintenance préventive s'élevant à 10 629,60 € HTVA, soit 12 755,52 € TTC pour le lot n°1 ; 16 248,90 € HTVA, soit 19 498,68 € TTC pour le lot n°2.

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification, pour une durée d'un an et pourra ensuite être reconduit expressément, pour une période annuelle et ce, dans la limite de trois fois.

17/2020

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UNE ARENE DE JEUX "AIR BATTLE GAMES" 77 QUAI CHARLES PASQUA - BERGES DE SEINE

Objet : La société M'Tech a remis une manifestation spontanée d'intérêt à la Ville afin d'exploiter une arène de jeux dite "air battle games" et a sollicité le bénéfice d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public au 77 quai Charles Pasqua.

Afin de porter à la connaissance du public cette candidature spontanée d'intérêt, un avis de publicité a été publié dans le but de recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente mais aucune société n'a remis de proposition dans les délais impartis et la proposition de la société M'Tech fut suffisamment satisfaisante pour lui accorder l'exploitation.

Une convention d'occupation a ainsi été établie afin d'autoriser cette exploitation et prévoit une durée d'exploitation de 12 mois avec une possible reconduction pour une même durée, renouvelable deux fois. La redevance est de 396 euros par mois.

18/2020

DÉCISION MUNICIPALE DE CONGÉ AVEC REFUS DE RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL ET OFFRE D'UNE INDEMNITÉ D'ÉVICTION

Objet : Un bail emphytéotique a été passé entre la Ville et Monsieur et Madame X, le 28 février 1964, pour une durée de 75 ans, qui constituent, après achèvement des travaux par le preneur à bail, un local à usage de parkings situé aux 1er et 2ème sous-sols, avec rampe d'accès donnant sur la place Henri Barbusse ainsi qu'une station-service située en rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les preneurs à bail ont souscrit un premier contrat de sous-location avec la société GARAGE PARKING DU MARCHÉ, dès 1964, reconduit tacitement depuis lors.

Depuis l'acte de résiliation du bail emphytéotique liant la Ville de Levallois aux consorts X, le contrat de sous-location conclu les 11 et 18 avril 1991 a été repris par la Commune de Levallois, devenant, de ce fait, le bailleur direct de la société GARAGE PARKING DU MARCHÉ.

À défaut de congé signifié, le bail s'est prolongé tacitement et aujourd'hui, la Commune souhaite le résilier à compter du 31 décembre 2020.

La présente décision municipale a donc pour objet de donner congé à la société GARAGE PARKING DU MARCHÉ avec refus de renouvellement du bail commercial, portant sur les lots n° 1 et 2 sis 11 bis-19 place Henri-Barbusse et de lui offrir indemnité d'éviction dont le montant sera fixé en fonction des dispositions légales.

2/ de la passation des marchés à procédure adaptée suivants :

MARCHES NON FORMALISES NOTIFIES				
n°	Objet du marché	Montant en € HTVA	Prise d'effet Durée du marché	Société
MARCHE SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES				
1	Location d'autocars avec chauffeur pour l'accompagnement de sorties pour les enfants ne pouvant être accueillis à l'école pendant la crise sanitaire – longs déplacements	Montant maximum annuel : 250 000 € TTC Pas de montant minimum	À compter du 08/06/2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 sans reconduction	SAVAC SAS 125-147 Boulevard du Général Leclerc 92000 NANTERRE
2	Marché de Maitrise d'Oeuvre pour les travaux de réaménagement du marché couvert Henri Barbusse	Forfait provisoire de rémunération : 87 000 € HTVA	À compter du 19/06/2020 jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement.	Groupe Cabinet ARCHI SAINT GERMAIN(Mandataire) / Bureau d'études fluides et sécurité incendie EFFICIO (Cotraitant) 12 boulevard Saint Germain 75005 PARIS

III - AFFAIRES FINANCIÈRES

Madame le Maire :

« Nous passons maintenant aux Affaires financières. Monsieur ROBERT va nous présenter les comptes de gestion de l'exercice 2019 ainsi que le compte administratif de l'exercice 2019. Vous avez la parole. »

Monsieur ROBERT :

« Merci Madame le Maire. Nous ne sommes pas à la cérémonie des Césars, permettez-moi néanmoins, Madame le Maire, de commencer cette présentation par une série de remerciements.

Je souhaite, tout d'abord, remercier l'équipe de Nordine BENYOUB, à la Direction des Services d'Informations avec laquelle j'ai travaillé pendant les deux dernières années. Et j'ai pu, pendant ces deux ans, constater leur engagement et leur disponibilité pour répondre aux questions, pour remédier aux problèmes et pour apporter des solutions à toutes les demandes de nos concitoyens ou des agents de la Ville. Les miracles techniques qu'ils ont accomplis pendant la crise sanitaire et le confinement pour que l'activité des services continue en sont la preuve.

Je tiens ensuite à remercier l'équipe de Didier BOIX, à la Direction Financière de la Ville, qui m'a permis de réaliser la présentation du compte administratif qui va suivre, avec en particulier une formation accélérée ces derniers jours à la comptabilité publique.

Je voudrais, enfin, remercier mon prédécesseur à ce poste d'adjoint délégué aux Finances, mon collègue et ami Philippe LAUNAY, qui a fait un travail titanesque au cours du précédent mandat, sur la réduction de la dette – dette qui a été divisée par plus de deux – et sur la maîtrise des coûts de fonctionnement de la Ville, en particulier sur la maîtrise de la masse salariale. Ces résultats ont été obtenus grâce au travail de tous mes collègues de la majorité municipale sortante et de tous les services de la Ville et je tiens à tous les remercier.

Philippe nous avait annoncés lors du dernier Conseil municipal de la mandature précédente, le 8 juin dernier, que le compte administratif 2019 que je vais vous présenter aujourd'hui est sûrement l'un des meilleurs que vous ayez vus, mais aussi sûrement l'un des meilleurs que nous verrons dans les prochaines années. En effet, la conjoncture actuelle laisse envisager des années à venir difficile, et si vous rajoutez à cela l'augmentation de la péréquation et la diminution des attributions de l'État, nous risquons fort de ne pas voir d'aussi beaux résultats qu'en 2019 dans les années qui viennent.

J'hérite donc d'un bilan sain et de finances saines. Il m'appartient maintenant de faire aussi bien, et pourquoi pas mieux, à l'avenir en suivant deux axes : d'une part, poursuivre l'action sur la maîtrise de la dette et, d'autre part, maîtriser les dépenses de fonctionnement, comme le souhaite Madame le Maire, tout en assurant la qualité des services tant appréciés par les Levalloisiens.

Le but ne sera pas forcément de dépenser moins, mais de dépenser mieux. Pour reprendre un adage de Philippe Launay, il faudra que 1 euro dépensé corresponde à 1 euro expliqué.

Vous le savez tous, le nouveau Conseil municipal a été largement renouvelé. Tant dans l'équipe de la majorité municipale que dans les groupes d'opposition, nombreux sont celles et ceux qui siègent ici pour la première fois.

Il m'a semblé important et utile de préparer une rapide explication du fonctionnement et de l'organisation des finances publiques, en tout cas des finances d'une collectivité territoriale comme notre Ville.

Qui fait quoi et quels sont les pouvoirs d'une ville en matière comptable ; la matière comptable étant différente de la matière financière, bien entendu.

En comptabilité publique, la règle incontournable est que celui qui décide de la dépense est distinct de celui qui décaisse ladite dépense. Il en va de même, bien entendu, pour l'encaissement des recettes.

Vous aurez donc, comme vous le voyez à l'écran, deux acteurs totalement distincts qui interviennent à des moments tout aussi distincts dans la procédure de dépenses publiques. Ce mode d'organisation est censé éviter les risques de dérive financière et de permettre de contrôler l'usage des fonds publics et le respect de la réglementation.

Les deux acteurs de cette organisation sont l'ordonnateur et le comptable public.

L'ordonnateur, c'est l'exécutif de la collectivité territoriale, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, Madame le Maire ou les adjoints délégués.

L'ordonnateur a le pouvoir de décision, puisqu'il présente le budget au Conseil municipal et le lui fait approuver, puis engage les finances de la collectivité, soit par le biais de la masse salariale des agents de la Ville, soit en passant des commandes à des sociétés extérieures.

L'ordonnateur doit également valider que les prestations et services commandés ont bien été réalisés avant d'en demander le payement au comptable public.

Enfin, l'ordonnateur – comprenez ici la Ville – établit le Compte Administratif que l'on peut comparer, pour ceux d'entre vous qui connaissent le monde de l'entreprise, à un compte d'exploitation.

Nous sommes trois ordonnateurs délégués par Madame le Maire, Philippe LAUNAY et Sophie DESCHIENS, bien sûr moi-même, en tant qu'adjoint délégué aux Finances.

Le comptable public, lui, est un fonctionnaire de l'État. Il est donc totalement indépendant de la Collectivité territoriale pour laquelle il effectue des tâches.

Notre comptable public s'occupe de Levallois et de Courbevoie, et ses bureaux sont situés à Courbevoie.

Le comptable public n'a aucun pouvoir de décision ou de gestion, ni aucun pouvoir de contrôle d'opportunité. Il va, en revanche, avoir une tâche de contrôle du respect des normes et du respect des crédits disponibles. Comprenez : il nous empêchera de dépenser plus que ce dont nous disposons.

Après validation par l'ordonnateur des prestations commandées, il payera les dépenses ou encaissera les recettes. C'est également le comptable public qui contrôle et conserve les pièces justificatives, à savoir les factures ou les justificatifs de subventions.

Enfin, c'est le comptable public qui tient la comptabilité des opérations de la collectivité territoriale et qui établit le compte de gestion. Toujours pour ceux d'entre vous qui connaissent le monde de l'entreprise, on peut comparer le compte de gestion de la Ville au bilan comptable de l'entreprise.

Vous allez avoir maintenant un rapide résumé de ce que sont ou contiennent le compte administratif et le compte de gestion de la Ville.

Le compte de gestion doit être transmis au Maire avant le 1^{er} juin de l'année N + 1.

Le compte administratif doit être voté, c'est-à-dire validé par le Conseil municipal avant le 30 juin. Exceptionnellement, cette année, en raison de la situation sanitaire et du confinement ces deux dates ont été repoussées d'un mois, au 1^{er} juillet et 31 juillet, ce qui explique que nous les voyons aujourd'hui.

Bien entendu, pour terminer, cela semble une évidence, mais cela ne coûte rien de le rappeler, comme dans une entreprise, le compte d'exploitation est basé sur les résultats du bilan, le compte administratif de la Ville doit être en parfaite concordance avec le compte de gestion.

Je vais justement, tout d'abord, vous présenter le compte de gestion de la Ville pour l'année 2019.

Ce tableau reprend la page de synthèse de la comptabilité du comptable public. Il s'agit des résultats constatés lors de l'exercice 2019.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Nous avons, comme vous le voyez, une section d'Investissements (la deuxième section en partant de la gauche) et une section de Fonctionnement (la troisième colonne en partant de la gauche.)

Juste un petit rappel : un investissement, c'est un bien durable qui vient enrichir le patrimoine de la Ville. Et les dépenses de fonctionnement sont toutes les dépenses qui permettent de faire tourner la Ville au quotidien.

Pour les deux sections d'investissement et de fonctionnement, nous avons des recettes et des dépenses et à l'intérieur de ces recettes et de ces dépenses, nous avons une ligne de budget et des lignes de réel.

Nous allons prendre un petit exemple : pour la section de fonctionnement qui est donc ici, nous avons un budget de recettes 263,4 M€ et un budget de dépenses du même montant, bien entendu.

Nous avons eu des recettes à hauteur de 253 M€ que vous voyez ici, 253.077.562 €, c'est-à-dire 10 M€ de moins que budgété. Nous avons eu des dépenses qui, elles, étaient de 224.2 M€, c'est-à-dire environ 39 M€ de moins que budgété. Au total, nous avons sur l'exercice 2019 un résultat de fonctionnement excédentaire de l'ordre de 29 M€ (28.858.000 €) que vous voyez tout en bas, ici.

La section d'investissement fonctionne exactement de la même manière. Et nous avons eu, sur l'exercice 2019, des dépenses à hauteur de 112,4 M€, des recettes de l'ordre de 138,5 M€. Donc au total ces éléments nous ont permis de dégager un excédent légèrement supérieur à 26 M€.

Voilà pour les opérations comptables de l'année 2019 qui voit un excédent total de 55 M€ (26,1 + 28,9 = 55 M€ d'excédents.)

Je vais maintenant vous présenter le compte administratif de la Ville pour 2019.

Tout d'abord, nous allons retrouver ici nos deux soldes excédentaires, 28,9 M€ en fonctionnement, et 26,2 M€ en investissements.

Sachant que nous avons validé l'année dernière un excédent de fonctionnement à reporter sur l'année 2019 de 13 M€, nous avons un excédent de fonctionnement cumulé que vous voyez ici sur la deuxième ligne de 41,8 M€.

De même, nous avons validé l'année dernière un report de besoin de financement de 51,9 M€. Compte tenu de notre solde d'investissements positif de 26,2 M€, nous affichons un déficit d'investissement cumulé de 25,7 M€ que vous voyez sur la dernière ligne de ce petit tableau.

Ces résultats sont en phase avec la stratégie financière des années précédentes.

Je vous rappelle que le solde de fonctionnement 2018 était de l'ordre de 29,2 M€, un chiffre quasiment identique à celui de cette année.

Le résultat d'investissement, lui, est beaucoup aléatoire en fonction des années, notamment du fait de l'inscription ou non de l'exercice dans un cycle d'investissement.

Enfin, dernier point sur les chiffres généraux du compte administratif, notre épargne brute.

L'épargne brute, selon la définition qu'en donne la Cour des Comptes, représente le socle de la richesse financière de la commune. L'excédent d'épargne brut est aussi appelé autofinancement brut, ce qui veut bien dire ce que cela veut dire. C'est ce qui va nous permettre de financer les emprunts de la Ville.

L'épargne brute correspond à notre solde de fonctionnement corrigé des dotations aux amortissements passées sur 2019, à savoir environ 4,3 M€ en 2019 que vous pouvez trouver en page 15, pour ceux que cela intéresse, du document que vous avez sur vos tablettes ainsi que de quelques petites écritures d'ordre de l'ordre de 528 000 €, toujours pour l'année 2019, que vous trouverez en page 17 de ce même document de compte administratif.

Vous voyez clairement que Levallois dégage une épargne brute supérieure à 30 M€ depuis 2017. On a passé la barre des 30 M€ en 2017. On est entre 32 et 32,5 en 2018 et 2019, et depuis 2014, le début du précédent mandat, le montant de cette épargne brute a quasiment doublé en passant de 16 et quelques millions à 32 M€.

Nous allons maintenant rentrer dans le détail des chiffres du compte administratif en commençant par les recettes de gestion courante. Ces recettes sont traditionnellement présentées par nature et non pas par affectation.

Tout d'abord, petit pavé bleu en haut à droite, vous avez ici les recettes des services qui correspondent à la politique tarifaire de la Ville qui se montent pour l'année 2019 à 18,3 M€, et représentent 9 % des recettes.

Vous avez ensuite un gros pavé rouge. Ce sont nos recettes fiscales, c'est-à-dire les recettes d'imposition directe, les recettes sur lesquelles la Ville a un pouvoir de décision. Celles-ci se sont montées en 2019 à 80,9 M€, soit 38 % des recettes. Ces recettes correspondent à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière, à peu près à parts égales. Vous comprendrez donc que cette part du budget de la Ville est menacée par la réforme fiscale de suppression de la Taxe d'Habitation.

En effet, nous avons jusqu'à présent la main sur nos recettes fiscales de Taxe d'Habitation. Nous allons perdre cette latitude dans les années à venir. Alors, certes, l'État va compenser mais nous ne serons plus maîtres de nos propres rentrées fiscales pour cette part-là. Et comme pour l'ancienne Taxe Professionnelle, les montants seront figés et nous perdrons donc la dynamique d'évolution de la Ville. J'y reviendrai beaucoup plus en détail un peu plus tard.

Troisième pavé, le gros pavé vert, ce sont les attributions de compensation qui se montent 76,9 M€ et représentent 36 % de nos recettes de gestion courante. Ces attributions de compensation sont le résultat de la mise en place du Territoire POLD et de la Métropole du Grand Paris (MGP), et correspondent au montant des impôts économiques perçus à fin 2015. Nous n'avons eu aucune évolution de cette dotation versée par la Métropole depuis 2015. Je vous en reparlerai également dans la prochaine diapositive.

Pavé suivant : il s'agit des autres impôts et taxes qui se montent à 25,8 M€. Parmi ceux-ci, on trouve en particulier la TEOM, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 8,7 M€. Cette TEOM sera perçue à partir de 2021 par POLD. Là encore, il va nous falloir prévoir une tendance à la baisse ou tout au moins sans dynamique.

Pavé suivant : les dotations de l'État et les impôts indirects qui se montent à 7,5 M€, soit 4 % pour le moment. Cette part va augmenter dans les années à venir avec l'augmentation des exonérations de Taxe d'Habitation et la compensation du delta entre la Taxe d'Habitation actuelle et la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Pour faire simple, les 4 % qui sont là vont augmenter au fur et à mesure que les 38 % d'impôts directs qui sont à droite vont diminuer.

Enfin, dernier élément de nos recettes, un petit pour cent, 1,3 M€. Ce sont les autres produits qui rentrent dans les recettes de la Ville.

Par rapport à 2018, la part des impôts directs est en diminution en 2019 au profit des dotations de l'État. Il s'agit de l'un des effets des exonérations nationales de Taxe d'Habitation compensées par une dotation de l'État. Progressivement, la Ville qui avait un pouvoir fiscal sur les impôts des ménages et des entreprises ne va plus avoir qu'un pouvoir réduit sur une partie des impôts des ménages qui correspondra à moins de 20 % du total des recettes de fonctionnement.

Dans la continuité de la diapositive précédente, vous voyez ici l'exemple de l'importance de la perte de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) transférée à l'Établissement Public Territorial, c'est-à-dire à POLD.

Avec la fin de la Taxe Professionnelle, les montants de 2015 ont été figés. Depuis, POLD qui collecte la CFE, nous reverse tous les ans le même montant, c'est-à-dire 21,7 M€. En conséquence, nous perdons la dynamique de la création de valeurs sur le territoire de la Ville. En 2019, nous aurions pu, nous aurions dû, récupérer 24,5 M€, 24 565 000 exactement qui sont ici, alors qu'en réalité nous n'en avons reçu que 21,7 M€. Cela fait 2,8 M€ de manque à gagner sur l'année et cela représente depuis 4 ans un total cumulé de 11,3 M€.

Il se passe exactement la même chose avec la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui, elle, est collectée puis reversée – mais partiellement, là encore – par la Métropole du Grand Paris.

Comme je vous le disais il y a quelques instants, il va se passer la même chose avec la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la Taxe d'Habitation.

Le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti ne compensera pas le manque à gagner de la taxe d'habitation. Une dotation de l'État viendra, certes, équilibrer l'équation mais, là encore, cela entraînera une perte de pouvoir pour la Ville et des aléas sur la pérennité de la compensation.

Vis-à-vis de nos concitoyens, c'est très bien d'annoncer la diminution des impôts en général pour redonner du pouvoir d'achat aux Français. En revanche, avec la suppression de la taxe d'habitation, d'une part le gouvernement supprime le seul impôt dont les Français voient l'usage immédiat et direct puisque c'est l'impôt qui sert à faire fonctionner la ville dans laquelle ils résident, et d'autre part, en plus, le gouvernement fait un cadeau aux contribuables avec de l'argent qui ne lui appartient pas mais qui appartient aux villes. Ce même gouvernement qui annonce vouloir redonner plus d'autonomie aux collectivités territoriales mais qui, en même temps, comme dirait l'autre, leur supprime des moyens, ou tout au moins la dynamique de ces moyens.

Finalement, on peut se poser la question : pourquoi aller chercher de nouvelles entreprises pour qu'elles s'installent sur notre territoire, pourquoi vouloir faire venir de nouveaux habitants, puisque tous ces montants de dotations restent figés ? D'une certaine manière, la réforme de la fiscalité locale encourage la médiocrité des collectivités territoriales.

Je vous ai présenté les recettes par nature. Les dépenses, elles, sont traditionnellement présentées par politique sectorielle, c'est-à-dire par destination. Cette présentation me permet de vous rappeler en préambule que les missions de service public d'une commune comme la nôtre restent avant tout les services rendus au public, les services au plus proche des Levalloisiens en ce qui nous concerne.

Nous avons donc :

- des dépenses pour l'enfance qui se montent à 33 millions d'euros, qui représentent 25 % de nos dépenses ;*
- 10 %, soit 12,3 millions d'euros, qui sont consacrés à la petite enfance,*
- 23 %, soit 30 millions, qui sont consacrés au sport, à la culture et aux loisirs,*
- 42 millions, ce qui représente 32 % de nos dépenses, qui sont consacrés au cadre de vie,*
- l'urbanisme et l'action économique représentent 4 % et 4,5 millions des dépenses ;*
- les démarches administratives obligatoires représentent 1 % soit 1,6 million à peu près des dépenses ;*
- et l'action sociale et l'action pour les seniors représentent 7 millions, soit 5 %.*

On peut s'étonner de ce chiffre bas pour le social et pour les seniors, mais je vous rappelle que la collectivité compétente en matière de social est le Département, ce qui explique le niveau faible dans les dépenses de la Ville.

Dans la continuité des années précédentes, la Ville a poursuivi sa politique d'effort de réduction des dépenses de fonctionnement. Le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, la masse salariale, est en diminution continue depuis 2014.

Pour mémoire, la masse salariale représente 42 % des charges de gestion des services et ce taux de 42 % est particulièrement bas si on le compare à d'autres villes.

Après une baisse conséquente en 2018, la hausse modérée de nos dépenses de 2019 ramène le total de nos dépenses de fonctionnement à un niveau légèrement inférieur à celui de 2017. Cette hausse est principalement expliquée par un effet de bord de l'année pleine cumulée de la dépenalisation du stationnement et de la mise en stationnement bilatéral de plusieurs rues. Je vous rappelle, pour que vous le compreniez bien, que les droits de stationnement sont collectés par la Ville et reversés pour partie au délégataire. Par conséquent, une hausse des recettes entraîne une hausse mécanique des dépenses.

Je vous rappelle que la contractualisation avec l'État – contrat que la Ville de Levallois a refusé de signer – autorisait la Ville à augmenter ses dépenses de 1,20 % par an, soit 2,41 % par rapport à la base initiale en année 2. La base initiale est 2017, que vous voyez à gauche du graphique, l'année 2 est donc l'année 2019. Au total, nos dépenses sont en recul de 0,18 % en 2019 par rapport au réel de l'année 2017 ; par conséquent, nous avons un différentiel favorable de 2,6 points, ce qui signifie que nous avons un résultat bien meilleur que ce que l'État attendait de nous.

Théoriquement pour l'année prochaine, on aurait dû monter, par rapport à l'année de référence, à peu près à 3,6 %. Compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, l'objectif en année 3, soit sur 2020, a été suspendu.

Nous abordons maintenant la section des investissements.

Comme pour les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement sont présentées par politique sectorielle et non par nature.

Dans une année sans projet majeur, nous disposions, en 2019, d'un volant d'investissement relativement important avec 18 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Le grand nombre de nos équipements et le vieillissement mécanique des structures nécessitent des investissements de différents types, comme la mise aux normes PMR ou le développement des réseaux de froid, par exemple.

Ces dépenses se répartissent :

- 24 % sur l'urbanisme et l'action économique, ce qui représente à peu près 4,5 millions ;
- le cadre de vie représente un peu plus de 5 millions et 29 % de nos dépenses d'investissement ;
- l'enfance, 1,9 million, correspond à 10 % ;
- la petite enfance, un peu moins de 1,1 million et cela représente 6 % des dépenses d'investissement,
- le sport, la culture et les loisirs représentent 2,4 millions, soit 13 % de ces dépenses ;
- le social et l'action pour les seniors représentent un tout petit peu plus de 3 millions d'euros de dépenses, soit 17 % de la dépense totale.
- Vous voyez que les démarches administratives obligatoires représentent moins de 100 000 euros, c'est à peine 1 % des dépenses totales d'équipement qui se montaient à 18,2 millions d'euros.

Pour terminer, un petit point sur la dette de la Ville.

On parlait de l'effort important de dépenses d'investissement pour maintenir un taux d'équipement élevé. La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans un reprofilage de sa dette afin de profiter au maximum de la baisse des taux d'intérêt constatée ces derniers temps. Le lissage de la dette correspond également à la durée de vie des équipements financés par celle-ci. Couplée à une politique volontariste de désendettement, elle a permis de passer sous la barre des 300 millions de stock de dette à la fin de l'année 2019.

La baisse régulière de ce stock de dette, que vous voyez à l'écran, résulte de cette politique volontariste, tout en préservant des marges manœuvre, en cas de besoin, pour de nouveaux projets d'ampleur.

Il faut bien garder en tête qu'en termes de dette, il vaut mieux une petite diminution régulière qu'une grosse diminution ponctuelle sans lendemain. Toutefois, cela ne nous empêche pas de saisir les opportunités qui se présentent. Ainsi, en 2019, la Ville a également fait un remboursement

exceptionnel, sans refinancement, d'un emprunt de 7 millions d'euros, grâce à la recette importante reçue au titre de retour de l'avance de trésorerie consentie à la SEMARELP pour les ZAC.

Ces efforts structurels et conjoncturels ont vocation à permettre de dégager des marges de manœuvre pour le financement d'un volant d'investissement sur le mandat qui s'ouvre.

Enfin, toujours sur la dette et pour couper court aux débats sur la santé financière de la Ville et sur le niveau de sa dette, je m'appuierai simplement sur la notation par l'agence internationale Fitch Ratings, qui donne un aperçu de l'amélioration de la situation de la Ville avec un passage de la note BBB⁺ avec perspective stable en 2017 à la note de A⁺ avec perspective positive qui a été attribuée à la Ville au mois de mai 2020.

Quant à la sempiternelle rengaine de « Levallois, la ville la plus endettée de France par habitant », je vous renverrai simplement cette question : lorsque vous allez voir votre banquier pour lui demander un prêt, quelle question vous pose-t-il ? Combien êtes-vous dans votre foyer ou quels sont les revenus de votre foyer ?

Avec une dette juste inférieure à 300 millions et une épargne brute de l'ordre de 32 millions, comme nous l'avons vu tout à l'heure, notre capacité de désendettement est bien au-dessous du seuil d'alerte des douze ans fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Ce seuil pour la Ville de Levallois est même largement inférieur à dix ans.

En conclusion de cette présentation, je vais maintenant vous lire la résolution d'affectation du résultat de 2019 et nous allons être amenés à examiner et voter la délibération sur le compte administratif 2019 :

"À la clôture d'un exercice budgétaire, le compte administratif fait en principe ressortir un solde d'exécution de la section d'investissement présentant un besoin de financement. C'est par l'affectation du résultat que ce besoin de financement se trouve couvert.

Cette affectation du résultat constate l'autofinancement effectivement réalisé au titre d'un exercice donné. L'excédent disponible pour couvrir ce besoin de financement est constitué par le résultat de la clôture de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, le résultat cumulé. Il reprend le résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté.

Après constatation des résultats, le Conseil municipal affecte tout ou partie de cet excédent à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser, l'excédent disponible après affectation étant repris en section de fonctionnement au budget supplémentaire avec l'ensemble des résultats de l'exercice n-1 ainsi que les restes à réaliser.

Il nous est donc proposé d'affecter 30 003 700,20 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'exercice 2019. Ce montant sera repris au compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés, et le solde disponible après affectation, qui s'élève à 11 813 904,73 euros, le sera à la ligne budgétaire 002, Résultat de fonctionnement reporté. Le besoin de financement reporté de la section d'investissement sera inscrit à la ligne budgétaire 001, Déficit d'investissement cumulé."

Madame le Maire, j'en ai terminé. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie, Monsieur ROBERT, pour cette présentation et pour ce gros effort de pédagogie sur un sujet qui peut être abrupt, en tout cas hermétique pour les néophytes. Donc merci à vous pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des interventions sur le compte administratif ? Dans l'ordre, j'ai Madame Maroussia ERMENEUX. Vous avez la parole. »

Madame ERMENEUX :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, je voudrais démarrer cette intervention en remerciant les services financiers et Monsieur BOIX pour la préparation de ces documents après une période si particulière et dans le cadre des contraintes qui sont appliquées à nous tous. Nous ne pouvons en revanche que regretter que, suite à la mise en place de la nouvelle municipalité, la Commission finances n'ait pas pu se tenir. Cela aurait permis à chacun d'entre nous de passer en revue les différents éléments et de poser d'éventuelles questions.

La désignation des membres des commissions n'étant prévue qu'au point 9 de notre ordre du jour, cela n'a pas été possible. Je me permets donc d'exprimer un souhait, Madame le Maire, c'est que même si le vote est prévu aujourd'hui sur le compte administratif et sur le compte de gestion ainsi que sur l'affectation du résultat, la prochaine Commission Finances permette toutefois la revue de ces documents plus en profondeur et nous permette de poser toutes les questions que nous avons. »

Madame le Maire :

« Bien sûr. »

Madame ERMENEUX :

« Je vous en remercie. On nous demande de nous prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 de notre ville. Ces comptes sont les derniers d'une ère qui se termine et que la Cour des comptes avait qualifiée, lors de son rapport de février 2017, de « porteur de risques », « peu transparents » et qui « favorise le développement d'irrégularités ».

Madame le Maire, vous avez évoqué, dans votre allocution d'investiture, une volonté d'être exemplaire et ambitieuse pour l'avenir tout en préservant une qualité de services et une qualité de vie pour les Levalloisiens. Il nous paraîtrait donc opportun, et le moment venu, que vous diligentiez un audit des comptes de notre ville. Cela permettrait à l'ensemble de ce Conseil municipal, tous membres confondus, qu'ils soient de la majorité ou des oppositions, d'avoir confirmation de la réalité, de l'exhaustivité et de la transparence des comptes de notre ville, d'une part, et de rassurer les Levalloisiens qui expriment régulièrement des inquiétudes légitimes notamment sur l'endettement, sur le financement des satellites de notre ville, etc.

Je précise que nous ne cherchons pas ici une polémique quelconque mais bien... Je vous vois sourire... »

Madame le Maire :

« En général, quand on dit qu'on ne cherche pas à faire quelque chose, c'est qu'on le fait, mais ce n'est pas grave. »

Madame ERMENEUX :

« Nous cherchons tous à avoir toutes les cartes en main pour pouvoir ouvrir une nouvelle page de l'histoire de notre ville, ne plus la voir dans les journaux pour les mauvaises raisons et fermer définitivement cette partie de notre histoire.

Pour en revenir au compte administratif et au compte de gestion et à l'affectation du résultat, comme je le disais précédemment, le travail de compréhension plus approfondi de la part de notre groupe pourra être effectué dans le cadre de la Commission des Finances et je souhaite expliquer ce que nous allons voter.

Nous allons donc voter « oui » au compte de gestion. En revanche, et en cohérence avec la position prise par notre groupe lors de la présentation du budget 2019, nous ne voterons pas l'approbation du compte administratif. Nous notons toutefois, bien entendu, les efforts fournis quant à la réduction de la dette, à l'amélioration de l'autofinancement et à l'amélioration qui en découle de la notation Fitch pour notre ville, et nous ne voterons pas l'affectation du résultat. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Merci pour cette explication de vote. Je sais que le fait qu'on puisse auditer nos comptes, c'est quelque chose que vous aviez beaucoup demandé dans la campagne. Encore une fois, c'est quelque chose qui se fait chaque année par l'agence Fitch Ratings qui vient de relever encore une fois la note de la ville de Levallois pour la seconde année consécutive. C'est quelque chose qui est fait.

Je veux bien qu'on demande à un autre cabinet d'auditer différemment les comptes de la ville, mais non seulement cela a un coût mais, en plus, aujourd'hui Fitch Ratings est le mieux placé pour dire si, oui ou non, les comptes de la ville de Levallois sont correctement gérés. Si vous avez une idée d'agence différente qui pourrait faire ce même travail, allez-y, mais très honnêtement et en toute transparence, je n'en vois pas l'intérêt. »

Madame ERMENEUX :

« Le travail qui est fait par une agence de notation n'est pas le même que celui fait par un cabinet d'audit, par exemple, et les effets qui en ressortent ne sont clairement pas les mêmes. Dans le cas d'une agence de notation, ils cherchent à estimer la capacité d'une ville à rembourser finalement ses dettes alors qu'un cabinet d'audit va chercher à savoir si les états financiers sont le reflet de la gestion et si tous les actifs sont correctement évalués, par exemple. »

Madame le Maire :

« Mais les deux sont intimement liés. »

Madame ERMENEUX :

« La finalité n'est pas la même. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Monsieur MESSATFA, vous avez la parole. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci pour cette présentation qui montre une photographie intéressante de l'état budgétaire

de notre ville. Nous l'avons assez dit aussi pendant cette campagne, la dette n'est pas un problème en soi. Elle se met face à un patrimoine d'actifs, mais nous avons un patrimoine d'actifs de 1,4 milliard d'euros, si je ne m'abuse.

Nous aurions une demande en tant que membres de Levallois d'Avenir, celle d'avoir accès à un état des lieux précis de ce patrimoine de 1,4 milliard, nous ne l'avons pas trouvé, dans une logique de réduction de la dette parce que ce n'est que là, à mon avis, qu'on pourra en récupérer.

Nous serons aussi vigilants par la suite -et nous souhaiterions travailler avec vous- sur le sujet de la renégociation des taux notamment des émissions d'emprunts obligataires entre 2004 et 2014 où on empruntait à 4 % alors que les autres villes de même strate étaient à environ 0,7 %. Je pense que des questions peuvent se poser là-dessus. Parfois, nous n'avons pas la même définition de la dette notamment avec ce qui existe hors bilan et les garanties d'emprunts. J'aimerais bien qu'on puisse avoir peut-être d'autres informations à ce sujet.

Pour ce qui est de notre vote, le compte de gestion et le compte administratif et l'affectation du résultat sont la photographie d'un budget que nous n'avons pas voté, donc nous nous abstiendrons. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie pour cette explication de vote. Simplement pour vous dire que la renégociation des taux, la Ville l'a faite en 2017 et 2018. »

Monsieur MESSATFA :

« Pas sur ceux de 2014, me semble-t-il, au regard des informations auxquelles j'ai eu accès pour 2018, 2019. »

Madame le Maire :

« Pour moi, si. Nous allons vérifier. La Ville de Levallois avait fait cette renégociation des taux au moment où il avait été avantageux pour toutes les collectivités de procéder à cette renégociation. »

Monsieur MESSATFA :

« On pourra en rediscuter à la Commission des finances et je serai ravi de voir les chiffres. »

Madame le Maire :

« OK. Monsieur CHASSAT, vous avez la parole. »

Monsieur CHASSAT :

« Merci Madame le Maire.

Le compte administratif, c'est le bilan de l'action municipale et, n'en déplaise à certains, aujourd'hui ce bilan est bon, il est même très bon. Il est solide et il va nous permettre de continuer d'agir, d'investir et d'innover pour Levallois et pour les Levalloisiens.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit notre collègue Frédéric ROBERT mais rappeler quelques marqueurs importants parce que, visiblement, certains sont plus prompts à critiquer qu'à écouter.

L'effort de désendettement a clairement été poursuivi. Pour rappel, on avait une dette de plus de 700 millions, elle est à moins de 300 millions d'euros en 2019. Les charges de personnel ont diminué de 4 millions en cinq ans, sans pour autant dégrader la qualité des services rendus. Bien au contraire, elle a continué de s'améliorer dans des conditions parfois difficiles, comme nous l'avons vu pendant la crise de la Covid-19.

Toutes nos priorités sont financées, on a vu les répartitions sur le camembert. Et pourtant, nos dépenses de fonctionnement sont très nettement en deçà des préconisations de l'État, bien que nous ayons fait le choix de ne pas contractualiser avec l'État. On est très largement en dessous.

Tout cela doit nous amener à nous réjouir de la bonne gestion qui a été la nôtre, à nous en féliciter et aujourd'hui, là aussi, vis-à-vis du seuil d'alerte fixé à 12 ans pour l'extinction de la dette, on est très largement en dessous.

Finalement, une seule courbe augmente, c'est celle de l'agence de notation Fitch puisqu'on passe de BBB⁺ à A. Il est vrai que certains aiment bien gloser, que ce soit en Conseil ou sur les réseaux sociaux, sur le manque de transparence, l'opacité, c'est tellement facile ! Mais si vous estimez que l'agence de notation Fitch Ratings n'est pas au-dessus de tout soupçon, je ne sais pas qui peut l'être. À un moment, il faut sortir du jeu stérile de l'opposition systématique et regarder la réalité des faits. Il y a de bonnes nouvelles. Vous avez le droit de vous en réjouir même quand vous êtes dans l'opposition. Vous avez le droit de jouer votre rôle mais quand les nouvelles sont bonnes, vous pouvez aussi vous réjouir parce que c'est notre bien commun, c'est notre ville qui est bien gérée et il y a de quoi s'en féliciter.

Ces bons résultats sont à mettre au crédit de l'administration municipale qui a bien travaillé. J'en profite pour saluer notre collègue Philippe LAUNAY, Didier BOIX et toutes ses équipes, mais aussi l'ensemble des élus et de l'administration car un effort de bonne gestion, ce n'est pas un travail solitaire, c'est évidemment un travail collectif, et tout cela, nous l'avons fait ensemble. Chacun à son niveau a essayé de faire des économies, de faire du mieux possible pour que la Ville de Levallois rende toujours un service le meilleur possible à tous les habitants.

Grâce à ce bon travail, on peut aujourd'hui se projeter malgré tout sereinement dans l'avenir et entamer ce mandat avec confiance malgré un contexte effectivement, cela a été rappelé, d'incertitudes extrêmement fort. Des incertitudes quant à la crise sanitaire dramatique que nous avons traversée et dont personne ne sait comment elle évoluera par la suite et les conséquences qu'elle pourra avoir, humaines évidemment mais également pour nos finances puisque c'est le sujet du jour. Des incertitudes aussi quant aux décisions de l'État, décisions institutionnelles : on ne sait toujours pas à quelle sauce on va être mangé, quelles strates seront maintenues, supprimées, quels seront leurs champs d'intervention et leurs domaines de compétences. Et évidemment des incertitudes quant à notre fiscalité. Pour rappel, l'État en 2019 nous a ponctionné 30 millions d'euros entre la péréquation et la suppression de la dotation globale de fonctionnement. On a également, évidemment, les incertitudes quant à la taxe d'habitation. Là aussi, on nous parle toujours de compensation. On connaît la chanson : au début, c'est compensé à 100 % et au fil du temps, comme l'État n'a plus d'argent, il fait les poches des collectivités et on passe à 80 %, à 50 % et parfois à plus rien du tout comme avec la DGF. C'est tellement facile de faire des cadeaux avec l'argent des autres !

Pour autant, Madame le Maire, nous sommes confiants et sereins, Levallois est une ville attractive et dynamique. Nous avons démontré toutes ces années que nous savions gérer au mieux, faire les économies nécessaires pour maintenir et même améliorer la qualité de service, financer les

priorités sur lesquelles vous vous êtes engagée et nous nous sommes engagés avec vous durant cette campagne : la sécurité avec davantage de moyens, les familles avec notamment la création de la Maison des familles et, bien sûr, le cadre de vie.

Donc la majorité votera évidemment l'affectation du résultat, le compte de gestion et le compte administratif. Aujourd'hui, nous avons une base solide pour continuer d'investir, d'agir et d'innover au service des Levalloisiens et pour ce Levallois que nous aimons tant. Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie, Monsieur CHASSAT. Monsieur Stéphane GEFFRIER a demandé la parole. »

Monsieur GEFFRIER :

« Merci Madame le Maire. Chers collègues, je vais être bref et simplement dire que quand il y a des motifs de réjouissance, on les souligne. Il me semble que dans les propos de Maroussia ERMENEUX, la réduction de l'endettement a été mise en avant, donc nous nous en réjouissons. Ne commencez pas non plus à caricaturer nos propos, Monsieur CHASSAT.

Quant à votre proposition, Madame le Maire, nous pensons effectivement qu'il existe une différence substantielle entre l'intervention d'une agence de notation et celle d'un cabinet d'audit ou de conseil. Comme nous vous rejoignons également sur le souci de maîtriser nos dépenses, nous vous proposons de demander à la Chambre régionale des comptes de revenir auditer la Ville... »

Madame le Maire :

« Je suis sûre qu'elle reviendra rapidement sans qu'on le lui demande ! Elle revient régulièrement, ne vous inquiétez pas. »

Monsieur GEFFRIER :

« ...pour permettre d'apporter un éclairage complémentaire à celui qui nous a été présenté. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« C'est très bien. Vous savez, nous tenons compte des différents audits de la Chambre régionale des comptes qui venait régulièrement à Levallois, on verra bientôt si nous aurons la chance d'avoir un nouvel audit de nos comptes par la CRC. Encore une fois, quand la Chambre audite nos comptes, nous en tenons compte et des évolutions sont prises après ces audits. Quand on nous fait des remarques, on en tient compte. »

Monsieur GEFFRIER :

« Merci. »

Madame le Maire :

« Merci. Maintenant, si vous voulez faire un petit courrier à la CRC pour lui demander de venir chez nous, vous êtes tout à fait libre. »

Monsieur GEFRIER :

« Nous le ferons en toute transparence vis-à-vis de vous, Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« J'ai hâte ! Monsieur LAUNAY. »

Monsieur LAUNAY :

« Pour répondre par une note d'humour sur ce que j'ai entendu sur les finances, je voulais simplement rappeler que nous avons été élus et sans contestation malgré les inquiétudes des Levalloisiens sur nos finances. Ils ont quand même voté pour nous. Je ne prends pas les Levalloisiens pour des imbéciles, je pense tout simplement qu'ils ont compris que la Ville s'est désendettée, comme ce qu'a dit mon excellent collègue. Je voulais faire un peu d'humour pour détendre, elle n'en a pas besoin d'ailleurs, l'atmosphère. »

Madame le Maire :

« Monsieur MESSATFA, vous avez demandé la parole. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire. Un petit point pédagogique pour les personnes qui nous écoutent et aussi, pour les personnes du Conseil : une agence de notation évalue la capacité d'une entreprise ou d'une ville à faire face à la charge de sa dette alors qu'un audit évalue la qualité de gestion et la santé financière. Voilà les différentes finalités. J'entends l'argument de Fitch mais je voulais apporter cette précision sur ce sujet. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur MESSATFA. Monsieur ROBERT. »

Monsieur ROBERT :

« Merci Madame le Maire. Je voulais préciser à Madame ERMENEUX qu'un audit, pour qu'il vaille le coup, cela coûte entre 80 000 et 100 000 euros minimum. Un audit à 20 000 euros, cela ne sert à rien. Je pense qu'avec 80 000 ou 100 000 euros, on a autre chose à faire pour le bien des Levalloisiens que d'auditer les comptes. »

Madame le Maire :

« Merci pour cet argument chiffré, Monsieur ROBERT. Cela fait du bien.

Monsieur David-Xavier WEÏSS. »

Monsieur WEÏSS :

« Juste pour rappeler à l'opposition qu'il faudrait arrêter de jeter le discrédit et l'opprobre sur les agents municipaux qui font un travail formidable. Vous les remerciez en début de propos, vous remerciez Didier BOIX et puis, derrière, vous semblez dire qu'ils participent à une grande opération d'évaporation des comptes. Soyez honnêtes avec vous-mêmes. Puis, je vous rappelle qu'un audit par un prestataire coûte cher et même qu'un audit par la CRC a un impact sur le travail des agents de la Ville. Essayez de respecter un peu plus les agents de la Ville et leur travail, s'il vous plaît. Merci. »

Madame le Maire :

« C'est vrai que la perspective d'un audit de la CRC, Monsieur BOIX, je crois que vous avez hâte ! C'est d'une sérénité et d'une zénitude absolues pour tous les agents !

Madame ERMENEUX, vous avez la parole. »

Madame ERMENEUX :

« Encore une fois, je ne mets absolument pas en cause le travail des services de la Ville puisque nous avons choisi de voter une partie des comptes. »

Madame le Maire :

« Celle établie par le comptable public. »

Madame ERMENEUX :

« L'objectif est de permettre à nous tous, dans cette pièce, de mettre toutes ces polémiques derrière nous. »

Madame le Maire :

« C'est étonnant. C'est vous qui êtes très tournés vers le passé. Nous, nous avons fait le pari de nous tourner vers l'avenir et de vous proposer une nouvelle manière de travailler et, chaque fois, presque systématiquement, vous nous opposez ce qui s'est fait par le passé. C'est quand même dommage. Je ne vous demande pas de nous donner un chèque en blanc et de nous faire totalement confiance mais essayez d'aborder les choses de manière plus positive.

Je m'efforce vraiment de le faire mais si, à chaque fois, vous commencez les Conseils avec des mots tels qu'opacité, manque de transparence, etc., cela jette un certain discrédit sur notre action, pardonnez-moi, et sur celle de l'administration qui n'est pas favorable à un climat de confiance. Essayez vraiment, même dans votre vocabulaire, dans votre champ lexical, de présenter les choses de

manière qu'on ne se sente pas systématiquement mis en cause parce que sincèrement, c'est l'impression qu'on a aujourd'hui.

Je vous le dis de manière très transparente et avec beaucoup de bonne volonté : faisons en sorte, des deux côtés, d'arrêter de nous lancer ce type de piques qui ne servent à rien, qui instaurent un climat de défiance de part et d'autre et qui est totalement contre-productif. Le passé, nous l'avons assumé pendant toute cette campagne, a permis de faire émerger beaucoup de belles choses. Si cette Ville de Levallois est si belle, c'est parce que ce qui s'est fait dans le passé a été très positif, donc essayez d'arrêter de donner une vision très négative du passé. Cela, je ne l'accepterai pas, je ne l'accepterai jamais.

Nous avons hérité d'une très belle situation, d'une très belle ville et nous le défendrons jusqu'au bout parce que cela a été notre travail, parce que nous en tirons une très belle fierté et parce que, encore une fois, je refuse que l'on caricature l'action qui a été celle de la majorité municipale et de l'administration tout au long de ces derniers mandats.

Maintenant, le passé est le passé. Il y a des choses qui ont été très positives, d'autres choses doivent évoluer, cela aussi je l'ai assumé pendant cette campagne. Maintenant, tournons-nous vers l'avenir avec un regard neuf, s'il vous plaît. »

Madame ERMENEUX :

« C'est notre objectif à tous. »

Madame le Maire :

« Madame BRÉGEON, vous avez la parole. »

Madame BREGEON :

« Bonjour Madame le Maire. Rapidement et peut-être pour clore au nom du groupe ces quelques échanges "forts sympathiques", sur la façon de travailler, je pense que nous avons à plusieurs reprises tenté d'expliquer que nous n'étions pas dans les postures dans lesquelles certains de nos prédécesseurs à cette place ont pu être.

Je défends forcément mon groupe, mais je pense que dans sa façon de s'exprimer, Maroussia a commencé par remercier les travaux des agents de la Ville et vous remercier sur la présentation qui a été faite. Je n'ai pas appris par cœur votre intervention, mais de la même façon que j'entends qu'on ne doit pas vous renvoyer constamment au passé, ne nous renvoyez pas non plus toujours à ce que nous ne sommes pas, c'est-à-dire sur des oppositions stériles parce que je pense que vous savez que ce n'est pas le cas. Nous avons suffisamment échangé à ce sujet.

Pour autant, vous ne pouvez pas nous reprocher d'être dans une certaine posture de vigilance et aussi dans une certaine cohérence. Vous savez que nous sommes issus de l'union de deux listes dont chacune portait au premier tour cette volonté de faire un audit. C'était notre programme, on ne peut pas nous reprocher non plus une fois arrivés dans ce Conseil municipal parce qu'on a été porté ici par un certain nombre de Levalloisiens, de défendre le programme, ou en tout cas une partie du programme notamment sur un début de mandat pour lequel nous nous sommes battus pendant des mois.

Pour le reste, je vous rejoins sur la nécessité d'avoir une opposition constructive et je pense que ces échanges pourront par la suite avoir lieu en commission et que vous ferez de votre mieux pour y répondre dans la mesure du possible en donnant les explications qu'il faut. Nous ne serons peut-être parfois pas d'accord mais, encore une fois, de la même façon que vous souhaitez qu'on n'oppose pas l'ancien et le nouveau monde, vous, ne nous ramenez pas toujours à une opposition passée que nous ne représentons pas. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Allez, je ferai cet effort, nous le ferons ensemble. Vraiment.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois plus.

Je mets aux voix le compte de gestion et David prendra ma place pour vous soumettre le compte administratif pour lequel je ne peux pas être juge et partie et que vous voterez donc en mon absence.

Vous êtes d'accord pour le faire à main levée ?

Je mets aux voix le compte de gestion de l'exercice 2019.

Il est adopté.

Je vous remercie. »

089 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019



Arrivée de Giovanni BUONO à 18h55.



LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-31,

VU le Compte Administratif 2019 du Budget soumis aux Conseillers municipaux,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2019 établi par Monsieur Le Trésorier municipal,

DÉCIDE PAR

43 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Eva HADDAD
Monsieur Stéphane DECREPS
Madame Elsa CHELLY
Monsieur Christian MORTEL
Madame Stéphanie HEBRARD
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Giovanni BUONO
Madame Ingrid DESMEDT
Monsieur Jacques POUMETTE
Monsieur Bertrand GABORIAU
Monsieur Stéphane CHABAILLE
Madame Valérie FOURNIER
Madame Karine VILLY
Madame Sophie ELISIAN
Monsieur Bruno FELLOUS
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Déborah KOPANIAK
Monsieur Léopold Claude SANOGOH
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Philippe LESTAGE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX

Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

6 ABSTENTIONS

Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie ROUSSEAU
Monsieur Lies MESSATFA

ARTICLE 1 : De prendre acte de la transmission avant le 1^{er} juillet 2020 du compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Monsieur Le Trésorier municipal dont les résultats figurent sur l'état annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : De constater la conformité entre les opérations budgétaires transcrites dans le compte de gestion et celles transcrites dans le compte administratif.

ARTICLE 3 : Après l'avoir entendu et en avoir débattu, d'arrêter le compte de gestion du budget principal établi par Monsieur Le Trésorier Municipal.

090 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019
--

Madame le Maire :

« David, je te laisse ma place. »

~~~~~

Sortie de Madame le Maire.

Monsieur David-Xavier WEISS, Premier adjoint prend la présidence de la séance.

~~~~~

Monsieur David-Xavier WEISS :

« Je vous propose d'adopter le compte administratif.

Que ceux qui veulent l'adopter lèvent la main.

Oppositions ? Abstentions ?

Le compte administratif de l'exercice 2019 est adopté.

Je vous remercie.

Vous pouvez revenir Madame le Maire. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n°150 du 17 décembre 2018 relative au vote du budget primitif 2019

VU la délibération n°88 du 23 septembre 2019 relative au budget supplémentaire 2019,

VU le projet de Compte administratif 2019 établi par l'Ordonnateur,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Monsieur Le Trésorier municipal,

DÉCIDE PAR

34 voix POUR

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Philippe LAUNAY

Madame Olivia BUGAJSKI

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Eva HADDAD

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Monsieur Christian MORTEL

Madame Stéphanie HEBRARD

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Martine ROUCHON
Monsieur Giovanni BUONO
Madame Ingrid DESMEDT
Monsieur Jacques POUMETTE
Monsieur Bertrand GABORIAU
Monsieur Stéphane CHABAILLE
Madame Valérie FOURNIER
Madame Karine VILLY
Madame Sophie ELISIAN
Monsieur Bruno FELLOUS
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Déborah KOPANIAK
Monsieur Léopold Claude SANOGH
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ

8 voix CONTRE

Monsieur Philippe LESTAGE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

6 ABSTENTIONS

Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie ROUSSEAU

Monsieur Lies MESSATFA

ARTICLE 1 : De donner acte, par la présente délibération, de la présentation du Compte administratif 2019.

ARTICLE 2 : D'arrêter le compte administratif 2019 dont les résultats cumulés au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- en fonctionnement, un excédent cumulé avant affectation de 41 817 604,93 euros ;
- en investissement, un besoin de financement avant incorporation du solde des restes à réaliser de 25 739 105,06 euros.

091 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

~~~~~

Retour de Madame le Maire

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

~~~~~

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Nous passons au vote sur l'affectation des résultats 2019.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Je vous remercie. Merci encore à Monsieur ROBERT et à tous les services financiers pour leur travail et leur bonne gestion de nos comptes tout au long de ces années. Je ne doute pas que vous ferez aussi du très bon travail dans les années à venir. Je compte sur vous, vous n'avez pas le choix ! »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte administratif pour l'exercice 2019 soumis au Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de l'année 2019 a permis de dégager un résultat excédentaire de la section de fonctionnement disponible pour affectation de 41 817 604,93 euros,

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un solde d'exécution cumulé de – 25 739 105,06 euros et que le solde de restes à réaliser négatif s'élève à 4 264 595,14 euros, qu'en conséquence le besoin de financement à couvrir est de 30 003 700,20 euros,

DÉCIDE PAR

35 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Philippe LAUNAY

Madame Olivia BUGAJSKI

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Eva HADDAD

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Monsieur Christian MORTEL

Madame Stéphanie HEBRARD

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Giovanni BUONO

Madame Ingrid DESMEDT

Monsieur Jacques POUMETTE

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Stéphane CHABAILLE

Madame Valérie FOURNIER

Madame Karine VILLY

Madame Sophie ELISIAN

Monsieur Bruno FELLOUS

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Déborah KOPANIAK

Monsieur Léopold Claude SANOGOH

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Eddie GARO

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Charlotte ODENT

Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ

8 voix CONTRE

Monsieur Philippe LESTAGE
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

6 ABSTENTIONS

Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie ROUSSEAU
Monsieur Lies MESSATFA

ARTICLE 1 : D'affecter 30 003 700,20 euros à la couverture du besoin de financement. Ce montant constituant l'autofinancement de l'exercice sera repris au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

ARTICLE 2 : De reporter le solde disponible après affectation du résultat qui s'élève à 11 813 904,73 euros ; solde qui sera repris à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2019

092 - RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNT À L'ENDROIT DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT HAUTS-DE-SEINE HABITAT

Madame le Maire :

« Nous passons au renouvellement des garanties d'emprunt à l'endroit de l'office départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat.

Ce sont effectivement des emprunts qu'avaient contractés Hauts-de-Seine Habitat pour construire du logement social à Levallois sur diverses opérations. Ces emprunts ont été renégociés

par Levallois Habitat. Il nous faut donc renouveler, dans le cadre de cette renégociation, les garanties d'emprunt que la Ville a pris pour ces emprunts contractés à Levallois Habitat.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous en remercie.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le Code de la construction et notamment ses articles L.443-7 et L.443-13,

VU la délibération n°309 du 14 novembre 2005 relative à la garantie communale de quatre emprunts d'un montant total de 2 157 894 euros contractés par l'Office Public Départemental d'Habitations à loyer modéré des Hauts-de-Seine concernant l'opération de construction de 19 logements PLUS et d'un logement PLAI au 107/109 rue Jules Guesde,

VU la délibération n°93 du 22 juin 2010 relative à la garantie communale de quatre emprunts d'un montant total de 3 798 493 euros pour l'opération 43-45 bis rue Victor Hugo,

VU la délibération n°6 du 7 février 2011 relative à la garantie communale d'un emprunt PLS foncier et d'un emprunt PLS d'un montant total de 4 227 479 euros pour le financement d'une opération de construction de 29 logements sociaux situés 13 à 15 rue Bellanger,

VU la délibération n°168 du 16 décembre 2013 relative à la garantie communale d'un emprunt d'un montant de 4 060 000 euros pour la réalisation par l'office public départemental Hauts-de-Seine Habitat d'une opération de construction de 46 logements situés 121 à 125bis rue Jean Jaurès et 158 à 164 rue Aristide Briand,

VU les projets de prêts ou les caractéristiques principales des prêts présentés en annexe,

CONSIDÉRANT que l'office départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat a restructuré une partie de sa dette contractée auprès d'Arkea Banque et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour bénéficier de taux fixes avantageux,

CONSIDÉRANT la nécessité de réitérer les garanties d'emprunts visées dans les délibérations ci-dessus pour permettre un réaménagement de la dette par l'office départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : La Ville réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'Office Départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat auprès d'Arkea Banque et de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et dans les annexes jointes à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Les nouvelles caractéristiques financière sont indiquées dans les annexes jointes à la présente délibération
Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à compter de la date d'effet des contrats constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'office départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Arkea banque ou de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Levallois s'engage à se substituer à l'office départemental de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

093 - RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNT À L'ENDROIT DE LA SA D'HLM LOGIREP

Madame le Maire :

« Même chose pour la LOGIREP qui a fait la même renégociation.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous en remercie.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le Code de la construction et notamment, ses articles L.443-7 et L.443-13,

VU la délibération n°5 du 27 février 2006 relative refinancement de prêts de la SA d'HLM Logirep auprès de Dexia Crédit Local,

VU la délibération n°9 du 15 février 2010 relative à la garantie communale de deux emprunts d'un montant total de 1 515 590 euros contractés auprès d'ARKEA Banque pour le financement d'une opération de construction de 15 logements sociaux par la SA d'HLM Logirep située au 22 rue Rivay,

VU la délibération n°11 du 15 février 2010 relative à la garantie communale de deux emprunts d'un montant total de 2 328 094 euros contractés auprès d'ARKEA Banque pour le financement d'une opération de construction de 19 logements sociaux par la SA d'HLM Logirep située au 11 rue Voltaire et 77/79 rue Chaptal,

CONSIDÉRANT que la SA d'HLM Logirep a restructuré sa dette contractée auprès d'ARKEA

Banque et une partie sa dette contractée auprès de Dexia Crédit Local pour bénéficier de taux avantageux et basculer son encours à taux fixe noté 1A par la charte Gissler,

CONSIDÉRANT la nécessité de réitérer les garanties d'emprunts visées dans les délibérations ci-dessus pour permettre un réaménagement de la dette par la SA d'HLM Logirep,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : La Ville réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM Logirep auprès d'Arkea Banque et de Dexia Crédit Local, selon les conditions définies ci-dessous et dans les annexes jointes à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Les nouvelles caractéristiques financière sont indiquées dans les annexes jointes à la présente délibération
Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à compter de la date d'effet des contrats constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM Logirep, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Arkea banque ou de Dexia Crédit Local, la Ville de Levallois s'engage à se substituer à la SA d'HLM Logirep pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

094 - CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA PÉRIODE 2020-2022
--

Madame le Maire :

« Nous passons – important pour notre Ville – au contrat de développement entre la Ville de Levallois et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la période 2020-2022. Je laisse la parole à Monsieur CAVALLINI pour nous parler de ce contrat de développement. Allez-y Monsieur CAVALLINI, vous avez la parole. »

Monsieur CAVALLINI :

« Pour la troisième fois, la Ville de Levallois et le Département des Hauts-de-Seine contractualisent sur une période de trois ans leurs relations financières. Cela permet à la Ville d'avoir une bonne sécurité quant à ses financements et une meilleure visibilité sur les dépenses qu'elle peut engager.

Le contrat qui est soumis au vote porte sur la période 2020-2022. Il est intéressant d'en comparer les montants avec la période de trois ans précédente puisque sur les actions de

fonctionnement que finance le département, essentiellement la petite enfance, c'est-à-dire les frais de fonctionnement des crèches, la culture et le sport, il y a une quasi stabilité autour de 4 254 112 € pour les trois ans à venir contre 3 800 000 € autrefois, mais l'ordre de grandeur est le même.

En revanche, vous noterez que sur les actions d'investissement, on passe de 460 000 € à 2 millions d'euros. C'est une augmentation qu'on avait déjà notée lors d'un précédent Conseil et dont chacun ici devrait se féliciter. Cela résulte en grande partie de la relation maintenant beaucoup plus fluide et efficace qui s'est établie directement entre la Ville de Levallois et le Président du Conseil départemental.

Voilà, Madame le Maire, la présentation que je voulais faire de cet excellent contrat ».

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur CAVALLINI. J'ai une demande de parole de Monsieur GEFFRIER. Allez-y Monsieur GEFFRIER. »

Monsieur GEFFRIER :

« Merci Madame le Maire, Chers collègues, tout d'abord je vous présente les excuses de Frédérique COLLET, conseillère municipale et départementale qui n'a pu être présente à notre séance de ce jour. C'est naturellement elle qui aurait eu vocation à intervenir sur ce sujet.

En effet, sur le fond de cette délibération, ce contrat de développement traduit bien l'esprit partenarial qui anime nos deux conseillers départementaux, Arnaud de COURSON et Frédérique COLLET. Depuis près de dix ans, le Département a fait évoluer, comme vous l'avez rappelé Monsieur CAVALLINI, son mécanisme d'aide et porte désormais les différentes subventions dans ce contrat.

Le succès de cet outil, plus simple et plus lisible qui s'inscrit dans une logique pluriannuelle, est aujourd'hui avéré. Il exprime l'engagement de nos conseillers départementaux aux côtés de notre Ville pour une politique du Conseil départemental qui répond aux enjeux de partenariat, de transparence, d'efficacité et de souplesse.

Comme le budget qui nous a été présenté avec pédagogie par Frédéric ROBERT, il y a en effet une composante investissement et une composante fonctionnement dans ce contrat de développement. Vous avez évoqué les chiffres, Monsieur CAVALLINI. Je voudrais juste expliquer les réalisations concrètes qui sont portées. En effet, en termes d'investissements, on passe de moins de 1 million d'euros dans le précédent contrat à plus à plus de 2 millions d'euros dans ce contrat qui va ainsi contribuer d'une part, à l'aménagement intérieur d'un nouveau centre de loisirs pour l'école élémentaire Françoise-Dolto, à la réfection de l'étanchéité et à la végétalisation des toitures-terrasses du groupe scolaire Maurice-Ravel, au réaménagement de la place Jean-Zay qui avait fait l'objet de beaucoup d'attentions au cours de cette campagne de la part de la plupart d'entre nous, voire de nous tous, et enfin à l'extension du dispositif de vidéoprotection urbain existant.

Pour la partie fonctionnement, assez stable, ce seront effectivement à la fois les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, les relais d'assistantes maternelles, les activités culturelles et les activités sportives qui bénéficieront d'environ 4 millions d'euros de subventions départementales sur cette période 2020-2022.

Voilà les précisions que je voulais apporter. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur GEFFRIER pour cette belle lecture de la délibération. Monsieur Baptiste NOUGUIER, vous avez la parole. »

Monsieur NOUGUIER :

« Madame le Maire, je souhaiterais aller un peu plus dans le détail sur les programmes d'investissement contenus dans ce contrat, si vous le permettez. »

Madame le Maire :

« Oui. »

Monsieur NOUGUIER :

« Il est question notamment du financement de 7 caméras de vidéosurveillance s'ajoutant aux 101 déjà installées sur la commune. Elles seront principalement mises en place dans le Quartier Alsace et représentent un coût total de 240 000 €. Au-delà du sujet du financement, avez-vous prévu, comme nous le proposons, d'étendre le nombre de jours de conservation des vidéos de 15 à 30 jours ? »

Concernant la place Jean-Zay, un projet à 2,9 millions d'euros, un avant-projet qui est déjà en route ou va l'être en 2020 et un début des travaux prévu en 2021. En lisant dans le détail le contrat de développement entre le Département et la Ville, on y apprend beaucoup d'éléments. Il y est question de l'amélioration de l'accessibilité, de végétalisation, d'îlots anti-chaud, de pierre naturelle, d'enrobés silencieux, de circulation douce, de réhabilitation de la gestion de l'eau, d'éclairage, de cet d'adaptation de la vie commerçante et au marché forain. Tout cela paraît très bien, très intéressant et présente d'ailleurs des similitudes avec le projet de réaménagement que Levallois d'Avenir a porté pendant la campagne municipale.

Dans le contrat de développement entre la Ville et le Conseil départemental, lors d'un investissement il est demandé de fournir des documents pour la bonne compréhension du projet. Il est question de plans ou de coupes. Pourrait-on avoir un accès à ces documents ? Existents-ils ? Nous souhaiterions avoir plus de détails sur le projet parce que j'avais cru comprendre que déjà le premier projet était chiffré à 800 000 €. Il y a donc une évolution sur le budget. Pourrait-on avoir plus d'informations sur le sujet ? L'accès à l'information est le pré requis minimal avant de rentrer dans une véritable concertation. Un tel projet ne sera réussi que s'il est co-construit et plébiscité par les habitants et les acteurs locaux.

Pouvez-vous nous préciser le calendrier et à quel moment les habitants et les commerçants seront informés ? Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à travailler sur le sujet et à partager nos propositions. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur NOUGUIER. Deux choses.

Sur les caméras, depuis que nous avons échangé avec Monsieur MESSATFA sur le plateau de France 3 sur la durée de conservation des images prises par les caméras de vidéosurveillance, je vous

avoue très honnêtement que, non, je ne me suis pas repréoccupée de ce sujet. J'ai eu effectivement confirmation que l'on peut conserver les images pendant 30 jours. Il faut voir comment cela s'organise techniquement parce que j'imagine que si on double le temps de conservation de ces enregistrements, cela nécessite quelques modifications techniques chez nous, notamment en termes de stockage. Ce sera à voir avec le service informatique.

Je pense qu'il y a aussi des demandes à obtenir au niveau de la préfecture. Aujourd'hui, nous n'avons malheureusement plus de préfet dans les Hauts-de-Seine. C'est quelque chose dont nous allons nous occuper rapidement d'autant plus que nous avons d'autres sujets sécurité à voir directement avec la préfecture sur lesquels nous attendons des validations de leur part, des demandes qui sont depuis longtemps dans les tuyaux sur lesquels nous manquons de réponse. Donc, dès que nous aurons un nouveau préfet, nous reviendrons à la charge avec ces questions. Je vous remercie de me relancer sur ce sujet.

Sur la place Jean-Zay, un projet à 50 000 euros ... non, parce que lorsqu'on rénove une telle place, ce n'est pas 50 000 €, c'est beaucoup plus ou alors j'ai mal compris votre propos ? »

Monsieur NOUGUIER :

« 800 000 euros. »

Madame le Maire :

« Ah ! 800 000 euros. Je me disais que si vous arrivez à me la faire pour 50 000 €, je veux bien que nous travaillions ensemble dans ce cas-là. Non, ce qui a été budgété aujourd'hui sur le budget 2020 concerne simplement les études de faisabilité. Une consultation pour la maîtrise d'ouvrage sera lancée mi-août pour un choix mi-septembre et les travaux ne commenceront pas avant 2021. Dès que nous aurons un calendrier affiné, nous vous tiendrons bien sûr informé, mais pour l'instant les seules échéances prochaines sont celles-ci : consultation pour la maîtrise d'ouvrage mi-août et choix en septembre. Et derrière, ils vont travailler me précise Madame DESCHIENS. Une grosse rénovation comme cela prend... Dès que l'on touche à la voirie, c'est beaucoup d'argent investi. Donc, il ne faut pas se tromper. Le temps de l'étude est vraiment un temps à mettre à profit.

Monsieur Stéphane DECREPS, vous avez la parole. »

Monsieur DECREPS :

« Très rapidement, Madame le Maire. Dans votre question il y avait aussi un point sur la concertation et l'organisation de la concertation. Il ne vous a pas échappé qu'une nouvelle délégation a été créée, celle de la démocratie locale, de la gouvernance et de la transformation numérique. Tout notre propos consiste à accompagner ces projets par une large consultation de la population selon des méthodes de travail innovantes tournées vers la co-construction. Effectivement, on part aujourd'hui de zéro. On avait les conseils de quartier. On va profiter de l'été et peut-être de l'automne pour réfléchir sur la façon dont on organisera les choses, mais à travers cette délégation, vous avez l'intention. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur DECREPS pour cette précision effectivement utile.

S'il n'y a plus de demande de parole, je mets aux voix cette délibération sur le contrat de développement entre la Ville de Levallois et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la période 2020-2022.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Je vous remercie. Je suis heureuse de cette adoption à l'unanimité parce que cela représente de gros enjeux pour notre Ville. Je remercie le département pour sa bienveillance et pour être à nos côtés pour ces projets. Vous aurez peut-être noté que le projet du marché n'en fait pas partie, mais nous avons également obtenu, à côté de ce contrat de développement, un accord du Président Georges SIFFREDI qui est venu à Levallois il y a quelques semaines pour nous dire que le Département sera également à nos côtés pour la réhabilitation de notre marché. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de la Commission permanente du Département des Hauts-de-Seine, en date du 6 juillet 2020, approuvant le contrat de développement Département - Ville pour la période 2020-2022 et attribuant des subventions d'investissement et de fonctionnement,

VU le projet de contrat ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la politique départementale de soutien financier aux Communes est fondée exclusivement sur un partenariat contractuel couvrant une période triennale,

CONSIDÉRANT que cette logique de contractualisation est le résultat d'une concertation renforcée entre les communes et le Département visant à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire concertée,

CONSIDÉRANT que ce contrat de développement contribue à simplifier et uniformiser l'intervention du Département tout en permettant aux communes de bénéficier d'un financement pérennisé sur des sujets de leur choix,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois s'est inscrite dans ce dispositif depuis 2014,

CONSIDÉRANT que le précédent contrat a pris fin le 31 décembre dernier et que la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec le Département en sollicitant un nouveau contrat pour la période 2020-2022 établi sur des propositions d'actions de fonctionnement et d'investissement,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'approuver le principe de mise en œuvre d'une politique de pluriannuelle de contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine sur la période allant de 2020 à 2022.

ARTICLE 2 : D'approuver le projet de contrat de développement entre la Ville et le Département ci-annexé et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à le signer ainsi que tout éventuel avenant ou document y afférent.

IV - AFFAIRES TECHNIQUES

095 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT "LEVALLOIS HABITAT" POUR L'ENTRETIEN DE SES ESPACES VERTS

Madame le Maire :

« Nous passons maintenant au renouvellement de la convention avec l'Office Public de l'Habitat "Levallois Habitat" pour l'entretien de ses espaces verts. Madame DESCHIENS, vous nous en dites un mot, s'il vous plaît. »

Madame DESCHIENS :

« Merci Madame le Maire. Il s'agit de renouveler une convention qui existe depuis de nombreuses années entre la Direction des espaces verts de la Ville et l'Office Public de l'Habitat "Levallois Habitat" pour assurer l'entretien des espaces verts situés en pied d'immeubles du patrimoine et qui conduisent fréquemment et naturellement à la fréquentation d'un parc. À titre d'exemple, l'allée Youri-Gagarine d'une part, et le parc Youri Gagarine d'autre part. Inutile de préciser que le service des espaces verts œuvre quotidiennement pour l'embellissement de notre Ville et il paraît naturel qu'il continue ainsi à entretenir le patrimoine arboré de Levallois Habitat. »

Madame le Maire :

« Ce qu'ils font de manière remarquable. Je vous remercie Madame DESCHIENS.

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix cette délibération.

Il n'y a pas d'opposition, ni d'abstention ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU la délibération n°262 du 29 septembre 2003 relative à la convention entre la ville de Levallois et l'OPH de Levallois pour l'entretien des espaces publics de ce dernier,

VU la délibération n°344 du 15 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la convention précitée,

VU la délibération n° 223 du 17 décembre 2012 relative à la convention entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Levallois pour l'entretien des espaces publics – avenant n°1,

VU la délibération n°31 du 13 avril 2015 approuvant le renouvellement de cette convention,

CONSIDÉRANT que cette convention est arrivée à expiration, et ayant donné entière satisfaction des parties, il y a lieu de la renouveler

CONSIDÉRANT que ces espaces sont pour partie attenants à des parcs et squares avec lesquels ils constituent une entité cohérente et en tout état de cause accessible au public ou visibles du domaine public ; nécessitant ainsi un aménagement et un entretien cohérent avec l'ensemble du patrimoine environnemental de la Ville,

DÉCIDE PAR

38 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur Pierre CHASSAT

Monsieur Frédéric ROBERT

Monsieur Stéphane DECREPS

Madame Elsa CHELLY

Monsieur Christian MORTEL

Madame Stéphanie HEBRARD

Madame Martine ROUCHON

Madame Ingrid DESMEDT

Monsieur Jacques POUMETTE

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Valérie FOURNIER

Madame Karine VILLY

Madame Sophie ELISIAN

Monsieur Bruno FELLOUS

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Déborah KOPANIAK

Monsieur Léopold Claude SANOGO

Monsieur Nouredine GAMDOU

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Eddie GARO

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Charlotte ODENT

Madame Constance BRAUT

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Philippe LESTAGE

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie ROUSSEAU
Monsieur Lies MESSATFA

11 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur David-Xavier WEISS
Madame Sophie DESCHIENS
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Olivia BUGAJSKI
Madame Eva HADDAD
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Monsieur Giovanni BUONO
Monsieur Stéphane CHABAILLE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville et l'OPH "Levallois Habitat", jointe à la présente délibération, confiant à la Ville l'entretien des espaces verts, des allées, de l'éclairage et de la vidéoprotection sur divers secteurs de la commune, et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine concerné à la signer.

V - AFFAIRES D'ORDRE GENERAL

Madame le Maire :

« Pour toutes les délibérations 9 à 22, nous allons procéder par vote électronique. Encore une fois, merci à l'administration de nous avoir permis de disposer de ces boîtiers de vote électronique qui nous épargnent de longs votes et dépouillements à bulletins secrets. »

096 - CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Madame le Maire :

« Nous commençons par la création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

Je vous propose de créer quatre commissions. Ce sont des commissions qui se réunissent avant chaque Conseil municipal. Je regrette que nous n'ayons pu le faire avant celui-ci, mais chaque prochain Conseil municipal sera évidemment précédé de réunions de commission lors desquelles nous pourrions balayer l'ensemble des points à l'ordre du jour et aller plus en avant sur les questions que vous pourriez avoir et les interrogations des uns et des autres auxquelles nous répondrons évidemment.

Je vous propose la création de quatre commissions :

- Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources Humaines ;*
- Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport ;*
- Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité publique ;*
- Commission des Affaires sociales, des Affaires scolaires et de l'Enfance.*

J'avais sollicité chaque président de groupe pour qu'il puisse me faire part de son souhait de voir positionner l'ensemble des membres de son groupe sur l'une de ces quatre commissions. Je vous propose :

Pour la Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources Humaines de nommer :

- Philippe LAUNAY ;*
- Frédéric ROBERT ;*
- Jérôme KARKULOWSKI ;*
- Giovanni BUONO ;*
- Léopold-Claude SANOGOH ;*
- Stéphane CHABAILLE ;*
- Julien DENÈGRE ;*
- Philippe LESTAGE ;*
- Stéphane GEFFRIER ;*
- Jean-Baptiste CAVALLINI ;*
- Pascale FONDEUR.*

Il n'y a pas d'erreur, c'est OK pour tout le monde ?

Pour la Commission des Affaires générales, de la Culture et des Sports :

- David-Xavier WEÏSS ;
- Eva HADDAD ;
- Christian MORTEL ;
- Stéphane DECREPS ;
- Ingrid DESMEDT ;
- Déborah KOPANIAK ;
- Marley MAKINDU TANGU ;
- Bertrand GABORIAU ;
- Bruno FELLOUS ;
- Vincent de CRAYENCOUR ;
- Nouredine GAMDOU.

Pour la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité publique :

- Jean-Yves CAVALLINI ;
- Pierre CHASSAT ;
- Sophie DESCHIENS ;
- Isabelle COVILLE ;
- Olivia BUGAJSKI ;
- Jacques POUMETTE ;
- Constance BROT ;
- Sophie ÉLISIAN ;
- Eddie GARO ;
- Frédérique COLLET ;
- Maroussia ERMENIEUX ;
- Lies MESSATFA ;
- Baptiste NOUGUIER.

Pour la Commission des Affaires sociales, des Affaires scolaires et de l'Enfance :

- Laurence BOURDET-MATHIS ;
- Martine ROUCHON ;
- Stéphanie HEBRARD ;
- Elsa CHELLY ;
- Mélissa VARCHOSAZ ;
- Karine VILLY ;
- Charlotte ODENT ;
- Marie COMBELLE ;
- Valérie FOURNIER ;
- Maud BREGEON ;
- Hélène COURADES ;
- Sacha HALPHEN ;
- Aurélie ROUSSEAU.

Je précise également que ces quatre commissions restent ouvertes à chacun des membres du Conseil municipal qui souhaiterait y assister même s'il ne fait pas nommément partie de la commission dite, et qu'il pourra évidemment non seulement y assister mais également poser des questions. Donc n'hésitez pas à venir à chacune des commissions si vous le souhaitez, que vous soyez d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ?

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Je vous remercie tous. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément, son article L.2121-22,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à compter de la prochaine séance du Conseil municipal, de créer des Commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et de désigner les membres permanents qui siégeront au sein de celles-ci, outre Madame le Maire, Présidente de droit,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : De créer quatre Commissions municipales permanentes qui seront composées ainsi qu'il suit :

- La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines.
- La Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport.
- La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité publique.
- La Commission des Affaires Sociales, des Affaires scolaires et de l'Enfance.

ARTICLE 2 : De procéder à l'élection des membres desdites Commissions et de désigner, à l'issue du scrutin les Conseillers municipaux repris ci-après :

La Commission de l'Attractivité économique, de l'Emploi, des Finances et des Ressources humaines

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit

1. Philippe LAUNAY
2. Frédéric ROBERT
3. Jérôme KARKULOWSKI
4. Giovanni BUONO
5. Léopold-Claude SANOGOHO
6. Stéphane CHABAILLE
7. Julien DENEGRÉ
8. Philippe LESTAGE
9. Stéphane GEFFRIER
10. Jean-Baptiste CAVALLINI

11. Pascale FONDEUR

La Commission des Affaires générales, de la Culture et du Sport

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit

1. David-Xavier WEISS
2. Eva HADDAD
3. Christian MORTEL
4. Stéphane DECREPS
5. Ingrid DESMEDT
6. Déborah KOPANIAK
7. Marley MAKINDU TANGU
8. Bertrand GABORIAU
9. Bruno FELLOUS
10. Vincent de CRAYENCOUR
11. Nouredine GAMDOU

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité publique

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit

1. Jean-Yves CAVALLINI
2. Pierre CHASSAT
3. Sophie DESCHIENS
4. Isabelle COVILLE
5. Olivia BUGAJSKI
6. Jacques POUMETTE
7. Constance BRAUT
8. Sophie ELISIAN
9. Eddie GARO
10. Frédérique COLLET
11. Maroussia ERMENEUX
12. Lies MESSATFA
13. Baptiste NOUGUIER

La Commission des Affaires sociales, des Affaires scolaires et de l'Enfance

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit

1. Laurence BOURDET-MATHIS
2. Martine ROUCHON
3. Stéphanie HEBRARD
4. Elsa CHELLY
5. Mélissa VARCHOSAZ
6. Karine VILLY
7. Charlotte ODENT
8. Marie COMBELLE
9. Valérie FOURNIER

10. Maud BREGEON
11. Hélène COURADES
12. Sacha HALPHEN
13. Aurélie ROUSSEAU

ARTICLE 3 : De permettre à tout conseiller municipal de participer à l'une ou l'autre des commissions sans nécessairement y avoir été dument désigné.

097 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES ASSOCIATIONS LOCALES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Madame le Maire :

« Ensuite, la désignation des membres du Conseil municipal et des associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Isabelle COVILLE ;*
- Bertrand GABORIAU ;*
- Stéphane DECREPS ;*
- Stéphane CHABAILLE ;*
- Marley MAKINDU TANGU ;*
- Martine ROUCHON ;*
- Valérie FOURNIER.*

Nous allons également nommer les représentants des associations locales :

- le président de l'UDAF ou son représentant ;*
- le président de l'UNLI ou son représentant ;*
- le président de l'ASDL ou son représentant ;*
- le président d'AVF Levallois ou son représentant ;*
- le président de l'ACAL ou son représentant ;*
- le président de l'Union départementale de l'ORGEKO ou son représentant.*

Madame Maud BREGON, vous avez la parole. »

Madame BREGEON :

« Merci Madame le Maire. On ne va pas refaire le débat de la dernière fois sur la place laissée à l'opposition. On n'a évidemment pas changé d'avis ni de positionnement depuis. On pense qu'on représente chacun une part des citoyens et on devrait donc avoir une place dans ces différentes instances. J'espère que ce sera peut-être le cas plus tard dans le mandat. Toujours est-il qu'en cohérence avec les votes que nous avons eus la dernière fois, on s'abstiendra jusqu'à la délibération 22, me semble-t-il. »

Madame le Maire :

« Très bien. »

Madame BREGEON :

« Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Nous allons donc passer au vote électronique.

- ☐ 1 Pour
- ☐ 2 Contre
- ☐ 3 Abstention
- ☐ Puis OK

Pour que le vote soit pris en compte, il faut que OK apparaisse en haut à droite de votre boîtier, sinon il faut recommencer.

Le scrutin est clos :

Résultats :

- Nombre de votants :	49
- Nombre de votes :	49
- Nombre de votes exprimés :	41
- Pour :	35
- Contre	6
- Abstentions	8

La délibération n° 10 est donc adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1411-4 et L.1413-1,

VU la délibération n°46 du Conseil municipal en date du 7 avril 2014 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la ville de Levallois,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 7 représentants du Conseil municipal outre le Maire, Président de droit de la commission,

CONSIDÉRANT qu'il convient également que le Conseil municipal nomme les représentants des associations locales appelés à siéger au sein de cette commission,

CONSIDÉRANT enfin que l'assemblée délibérante peut charger l'organe exécutif de saisir pour avis ladite commission,

DÉCIDE PAR

35 voix POUR

6 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1 : De procéder à la désignation, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, des 7 représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission.

Il est fait appel aux candidatures.

Seul le groupe de la Majorité municipale présente une liste de candidats.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, les Conseillers municipaux suivants :

1. Isabelle COVILLE
2. Bertrand GABORIAU
3. Stéphane DECREPS
4. Stéphane CHABAILLE
5. Marley MAKINDU TANGU
6. Martine ROUCHON
7. Valérie FOURNIER

ARTICLE 3 : De nommer les représentants des six associations locales suivantes :

1. Président de l'UDAF ou son représentant ;
2. Président de l'UNLI ou son représentant ;
3. Président de l'ASDL ou son représentant ;
4. Président d'AVF Levallois ou son représentant ;
5. Président de l'ACAL ou son représentant ;
6. Président de l'union départementale de l'ORGECO ou son représentant.

ARTICLE 4 : D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux dès lors que son avis est rendu nécessaire conformément aux articles L.1411-4 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

098 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLÉ

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Je vous propose, en tant que membre titulaire, Madame Sophie DESCHIENS et en tant que membre suppléant Madame Isabelle COVILLE, nos deux spécialistes des mobilités.

Le scrutin est clos :

Résultats :

- Nombre de votants :	49
- Nombre de votes :	49
- Nombre de votes exprimés :	41
- Pour :	41
- Contre :	0
- Abstentions :	8

Je vous remercie.

La délibération n° 11 est donc adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.2121-21 et L.5721-2,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 31,

VU les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole en date du 19 septembre 2019 et, notamment, l'article 9,

CONSIDÉRANT que la Commune de Levallois est adhérente au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

CONSIDÉRANT que le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un suppléant élus par chaque commune adhérente,

CONSIDÉRANT que chaque commune adhérente est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de deux délégués du Conseil municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Madame Sophie DESCHIENS
en qualité de délégué titulaire,
- Madame Isabelle COVILLE
en qualité de délégué suppléant.

**099 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP MAISON DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DES ENTREPRISES - RIVES DE SEINE**

Madame le Maire :

« Nous enchaînons avec la désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du GIP Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises – Rives de Seine.

Je vous propose légitimement la candidature de Monsieur Philippe LAUNAY.

Le scrutin est clos :

Résultats :

- Nombre de votants :	49
- Nombre de votes :	49
- Nombre de votes exprimés :	41
- Pour :	41
- Contre	0
- Abstentions	8

Je vous remercie.

La délibération n° 12 est donc adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code du Travail et, notamment, les articles L.5313-1 et suivants et R. 5313-1 et suivants dans leur rédaction issue de la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU les statuts du Groupement d'Intérêt Public « *Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises - Rives de Seine* » en date du 31 janvier 2012 et, notamment son article 6.1,

CONSIDÉRANT que la Ville est membre fondateur du GIP et bénéficie d'un représentant au sein du Conseil d'administration de ce groupement,

CONSIDÉRANT qu'il convient, de désigner un représentant du Conseil municipal au sein de ce groupement,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises - Rives de Seine »

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, le membre suivant :
- Monsieur Philippe LAUNAY.

100 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE PARTENAIRES POUR L'EMPLOI - MISSION LOCALE - RIVES DE SEINE
--

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association Intercommunale Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale – Rives de Seine.

Je vous propose les candidatures de Messieurs :

- Philippe LAUNAY*
- Giovanni BUONO*
- Jacques POUMETTE*

Monsieur MESSATFA avait demandé la parole. »

Monsieur MESSATFA :

« Merci Madame le Maire. Vous avez fait votre proposition et nous souhaitons vous suggérer un nom de notre groupe en la personne d'Aurélie ROUSSEAU. Il y a trois membres dans cette structure très importante et qui le sera encore d'avantage avec la crise que nous allons connaître en septembre. Il faut toujours garder à l'esprit que presque 25 % des jeunes actifs Levalloisiens de moins de 25 ans sont au chômage et nous souhaiterions participer et apporter des solutions à ce sujet. Comme trois membres sont désignés dans cette délibération, nous vous soumettons la candidature d'Aurélie ROUSSEAU pour pouvoir y siéger. »

Madame le Maire :

« J'aurais aimé que vous le fassiez en avance pour qu'on puisse regarder. Comment procède-t-on ? Est-ce qu'on fait un vote ?... Nous allons reparamétrer le logiciel pour que la candidature d'Aurélie ROUSSEAU apparaisse.

Monsieur Vincent de CRAYENCOUR, vous avez la parole. »

Monsieur de CRAYENCOUR :

« Merci Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, une remarque très rapide qui couvre les points 12 et 13.

S'il est difficilement imaginable que le représentant unique de notre Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du groupement d'intérêt public sera un jour issu de l'opposition, nous souhaitons marquer tout de même à nouveau notre souhait de faire partie des délégués du Conseil municipal auprès de l'Association Intercommunale sans perdre bien sûr de vue votre position très claire en la matière, Madame le Maire.

L'emploi qui fait partie des priorités que notre groupe a porté ces derniers mois est sans doute la première préoccupation des Levalloisiens aujourd'hui, des jeunes Levalloisiens en particulier dans un contexte économique durablement dégradé. Je rappelle que le taux de chômage qui a été communiqué aujourd'hui est en hausse de 22,6 % ce mois-ci au niveau national et Levallois n'est évidemment pas épargné, mais nous sommes convaincus de l'impact que peut avoir notre Ville dans ce domaine.

La mission locale de Levallois, antenne de l'Association Intercommunale, nous l'avons vu, s'est donné pour objectif de traiter l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes en termes d'emploi, de formation, de citoyenneté et de santé pour une meilleure insertion sociale et professionnelle à travers notamment la mise en place d'un accompagnement individualisé ou l'organisation de sessions de recrutement et d'information collectives.

Notre groupe salue bien sûr l'ensemble des initiatives affichées par cette mission et souhaitait rappeler que des mécanismes de soutien dédiés vont être mis en place à l'échelon national. J'en cite quelques-uns : l'aide à l'apprentissage, le dispositif d'exonération des charges pour les jeunes, les contrats d'insertion, l'accélération du service civique. Autant de mesures que la Mission locale et l'Association intercommunale pourront contribuer à leurs niveaux à valoriser auprès des Levalloisiens potentiellement bénéficiaires.

Notre groupe tenait aussi à formuler une proposition qui vise à élargir le panel des outils déployés par la Mission locale, celle d'impliquer le plus grand nombre possible d'entreprises installées dans notre ville à travers la mise en place d'un pacte pour l'emploi des jeunes Levalloisiens, qui viserait notamment à favoriser l'emploi des jeunes à compétences égales et mobiliserait davantage ces entreprises auprès des lycéens dans leurs choix d'orientation ou la recherche de leur premier stage.

Si une telle suggestion venait à retenir votre attention, Madame le Maire, nous serions à votre entière disposition pour vous accompagner dans sa conception et dans sa mise en œuvre.

Nous sommes convaincus enfin, je terminerai par-là, de l'utilité d'apporter un appui spécifique aux start-up pour encourager leur création dans notre Ville, et de mettre à disposition des Levalloisiens des espaces de coworking mais aussi de télétravail dont la quasi-généralisation est un phénomène que nous devons encore apprivoiser pour qu'il ne fragilise pas l'équilibre vie professionnelle/vie privée dont dépend le bonheur de nos familles. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur de CRAYENCOUR. David-Xavier WEISS a demandé la parole. »

Monsieur WEISS :

« Il se trouve que cet après-midi, j'ai demandé à Philippe LAUNAY, après avoir vu Romain FORGET, plus d'interaction entre la Direction de la jeunesse et celle de l'emploi pour justement favoriser l'emploi, les passerelles et l'accès au premier emploi ou au premier stage, et puis les contrats en alternance. C'est en cours. »

Monsieur de CRAYENCOUR :

« Merci. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie, Monsieur WEISS, et j'abonde dans votre sens, Monsieur de CRAYENCOUR.

Nous allons rencontrer au niveau national un vrai enjeu économique et d'emploi. Notre pays est dans une situation économique catastrophique, le pire est probablement à venir, sans faire de catastrophisme, et il reviendra encore une fois aux communes de jouer pleinement leur rôle et d'essayer d'être auprès de nos administrés pour faire au mieux, pour les aider dans leur recherche d'emploi avec un accent qui doit être mis, vous avez raison, sur nos jeunes et également sur nos seniors qui, à mon avis, seront eux aussi extrêmement touchés par ce contexte économique très dégradé que nous allons connaître dans les années à venir. À nous d'être à leurs côtés.

Merci pour vos propositions qui vont dans le bon sens, qui rejoignent ce que nous avons également proposé pendant la campagne et, comme l'a dit David, ce sur quoi nous voulons avancer. Il s'agit effectivement de créer un maillage plus étroit entre les entreprises de la ville et notre service jeunesse pour pouvoir mettre en relation de façon plus évidente nos jeunes qui cherchent un apprentissage, un premier emploi ou un stage avec les nombreuses entreprises que nous avons sur la commune. C'est une manière d'avancer, une manière assez simple en plus parce que nous avons deux gros services qui fonctionnent bien, la jeunesse d'un côté, le développement économique de l'autre. À nous de les regrouper pour qu'ils puissent interagir de manière plus efficace au service de nos jeunes, sans oublier, et j'y tiens beaucoup, nos seniors qui peuvent être très, très touchés par cette crise économique. Nous serons bien évidemment à leur côté. Merci de le souligner, c'est un vrai enjeu pour les années à venir. Je suis d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Est-ce que vous avez un candidat, Monsieur de CRAYENCOUR, à soumettre ? »

Monsieur de CRAYENCOUR :

« Non. »

Madame le Maire :

« Du coup, nous avons une liste Majorité municipale, la proposition de Levallois d'Avenir et, en trois, l'abstention. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Abstentions	8

- *Candidats de la majorité municipale* 35
- *Candidats de Levallois d'Avenir* 6

Sont désignés les candidats de la Majorité municipale, c'est-à-dire Philippe LAUNAY, Giovanni BUONO et Jacques POUMETTE, pour siéger à l'Association intercommunale Partenaires pour l'Emploi - Mission Locale - Rives de Seine. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'association intercommunale « *Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale – Rives de Seine* », en date du 5 février 2018 et, notamment, les articles 5 et 8,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 3 délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : De procéder à l'élection de 3 délégués du Conseil municipal au sein de l'association intercommunale « *Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale – Rives de Seine* ».

Il est fait appel aux listes de candidats :

Une première liste de candidats appelée liste « Majorité municipale » est composée de :

1. Philippe LAUNAY ;
2. Giovanni BUONO ;
3. Jacques POUMETTE.

Une seconde liste de candidats appelée liste « Levallois d'Avenir » est composée de :

1. Aurélie ROUSSEAU.

Il est procédé à l'élection qui donne les résultats suivants :

Votants : 49

Suffrages exprimés : 41

Sièges à attribuer : 3

Ont obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 35

Liste « Levallois d'Avenir » : 6

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, les trois délégués suivants :

1. Philippe LAUNAY ;
2. Giovanni BUONO ;
3. Jacques POUMETTE.

101 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES JEAN-JAURÈS, DANTON, LOUIS-BLÉRIOT ET DU LYCÉE LÉONARD-DE-VINCI

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges Jean-Jaurès, Danton et Louis-Blériot et du lycée Léonard-de-Vinci.

Je vous propose pour :

- *le collège Jean Jaurès, en titulaire Elsa CHELLY, en suppléant, Sophie ELISIAN ;*
- *le collège Danton, en titulaire, Laurence BOURDET-MATHIS, suppléant Valérie FOURNIER ;*
- *le collège Louis Blériot, en titulaire, Karine VILLY, en suppléant, Elsa CHELLY ;*
- *le lycée Léonard de Vinci, en titulaire, Charlotte ODENT et, en suppléant, Marie COMBELLE.*

Nous allons passer au vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	41
- Contre	0
- Abstentions	8

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et notamment, ses articles L.421-2, R.421-14, R.421-19 et R.421-33,

VU le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants du Conseil municipal, appelés à siéger dans le Conseil d'administration des établissements publics secondaires implantés sur le territoire communal,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder, à la désignation des représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges, Danton, Jean-Jaurès et Louis-Blériot et du lycée Léonard-de-Vinci.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

COLLÈGE JEAN-JAURÈS

1 représentant titulaire : Elsa CHELLY
1 représentant suppléant : Sophie ELISIAN

COLLÈGE DANTON

1 représentant titulaire : Laurence BOURDET-MATHIS
1 représentant suppléant : Valérie FOURNIER

COLLÈGE LOUIS-BLÉRIOT

1 représentant titulaire : Karine VILLY
1 représentant suppléant : Elsa CHELLY

LYCÉE LÉONARD-DE-VINCI

1 représentant titulaire : Charlotte ODENT
1 représentant suppléant : Marie COMBELLE

102 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU PREMIER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ÉCOLE ÉMILIE-BRANDT
--

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation d'un délégué du Conseil municipal dans un établissement d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association, l'école Émilie-Brandt qui m'est chère.

Je vous propose la candidature de Laurence BOURDET-MATHIS.

Nous passons au vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	41
- Abstentions	8

Je vous remercie. Bravo Madame BOURDET-MATHIS. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et notamment, l'article L.442-8,

CONSIDÉRANT que depuis 1960, l'école privée Émilie-Brandt sise 12 rue du Parc à Levallois est un établissement du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'organe de l'école privée Émilie-Brandt et délibérer notamment sur le budget des classes.

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'organe délibérant de l'école privée Émilie-Brandt et délibérer notamment sur le budget des classes.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :
- Laurence BOURDET-MATHIS

103 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ÉCOLE SAINTE MARIE ET COLLÈGE SAINT JUSTIN (OGE)
--

Madame le Maire :

« Même principe pour l'école Sainte Marie et le collège Saint Justin. Je vous propose la candidature de Monsieur Frédéric ROBERT.

Je mets aux voix. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	41
- Contre	0
- Abstentions	8

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et, notamment, l'article L.442-8,

CONSIDÉRANT que l'école privée Sainte Marie sise 54/56 rue Edouard-Vaillant à Levallois et le Collège privé Saint Justin sis 74 rue Edouard-Vaillant à Levallois sont des établissements sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions des Conseils d'établissements (OGE) et délibérer notamment sur le budget des classes,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions des Conseils d'établissements (OGE) et délibérer notamment sur le budget des classes.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :
- Frédéric ROBERT

104 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LES MARRONNIERS »
--

Madame le Maire :

« Nous passons maintenant au point n° 17, pour le Conseil d'administration de la maison de retraite Les Marronniers.

Je vous propose les candidatures de Stéphanie HEBRARD et de Valérie FOURNIER, et au titre des personnalités qualifiées, le Dr Florence VILLARD et Monsieur Cédric LALO.

Madame COURADES, vous avez la parole. »

Madame COURADES :

« Merci. Madame le Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons souligné précédemment, nous prenons acte de votre décision de désigner dans les différentes organisations municipales des membres de votre majorité. Si nous le regrettons, nous souhaitons néanmoins profiter de ces délibérations concernant Les Marronniers et l'Association des services à domicile de Levallois pour revenir sur l'importance de ces structures qui, avec la montée de la question de la dépendance, ne va cesser de croître.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier tout le personnel de ces structures pour leur engagement ces dernières semaines en période de crise sanitaire, pour leur intervention auprès de nos seniors levalloisiens. Leur engagement et le caractère primordial de leur intervention doivent être soulignés.

Au cours des prochaines années, la question de la prise en charge de nos seniors dépendants sera l'affaire de tous, et en particulier de notre Conseil municipal qui devra travailler de concert avec les structures accueillantes et les associations afin de répondre au mieux à ces nouveaux besoins qui se multiplient.

Plusieurs axes de travail nous semblent fondamentaux pour garantir dans le temps le bien vieillir à Levallois. Tout d'abord, une augmentation des capacités d'accueil des seniors dans les institutions dédiées. Ensuite, une amélioration de la prise en charge à domicile à plusieurs niveaux : par un accompagnement dans l'aménagement intérieur des logements afin de les adapter aux personnes à mobilité réduite ou encore par une formation de nos seniors sur l'adaptation des gestes du quotidien ou des risques de chute. Mais plus encore, et c'est un axe qui nous tient particulièrement

à cœur, la reconnaissance de ceux que l'on appelle les aidants, ceux qui, au quotidien, prennent soin de nos seniors, qui se démènent parfois au prix de leur propre santé pour le maintien à domicile d'un proche. Avec la montée de la dépendance, leur rôle devient central et de plus en plus exigeant en termes de charge de travail ou de compétences à acquérir. Nous devons les accompagner.

C'est l'idée de la Maison des aidants qui pourrait se concilier avec la Maison des familles que je crois vous savoir chère, Madame le Maire. Cet accueil aurait ainsi trois objectifs. Tout d'abord, accompagner les aidants dans toutes les démarches administratives dont ils ont la charge à un guichet unique dédié. Ensuite, permettre des réunions d'échanges entre aidants où ils pourront parler librement de leurs difficultés du quotidien. Enfin, proposer un accueil de quelques heures par semaine des personnes dépendantes afin d'assurer un temps de repos nécessaire aux aidants.

Au cours de la campagne, la question de l'accompagnement des seniors dépendants a largement été évoquée. L'avenir des parents, grands-parents ou voisins âgés est un sujet qui n'épargne aucune famille. Les enjeux sont importants et la Ville de Levallois pourrait devenir moteur et exemplaire sur ces sujets. Nous serons bien entendu heureux de contribuer à cette réflexion, si vous prenez ce chemin. Merci. »

Madame le Maire :

« Monsieur CHASSAT, vous avez demandé la parole. »

Monsieur CHASSAT :

« Madame le Maire, c'est pour vous faire part de notre déception collective. Nous avons tendu la main gentiment car, je me trompe peut-être mais il me semble que le Dr Florence VILLARD figurait sur la liste dont vous êtes issue. Voilà. On est sympa, on fait un geste et vous ne le notez même pas. Franchement, mon petit cœur saigne. »

Madame le Maire :

« Nous sommes un peu déçus. Madame BRÉGEON, c'est l'objet de votre intervention ? »

Madame BRÉGEON :

« Madame le Maire, Monsieur CHASSAT, j'allais justement dire que vous avez au moins réussi à me faire mentir puisque nous pensions nous abstenir. Je salue le choix de Madame VILLARD qui était sur notre liste aux premier et second tours, qui est quelqu'un de grande qualité et qui aborde cette question avec beaucoup de sincérité, de générosité et de professionnalisme. Donc je salue votre choix et nous serons très heureux de voter pour cette délibération. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. C'est effectivement quelqu'un qui a donné pleine satisfaction et il était normal que nous la reconduisions dans ses fonctions. »

Madame BRÉGEON :

« Merci beaucoup. »

Madame le Maire :

« Pour répondre à Madame COURADES, effectivement l'accompagnement de nos seniors en fin de vie, en tout cas dans une période qui peut être compliquée pour les familles, est un sujet que nous avons également identifié et sur lequel nous nous sommes engagés à agir durant cette campagne. Il se trouve que nous étions avec Stéphanie HÉBRARD et Elsa CHELLY, nous avons eu une réunion pour travailler sur la Maison des familles, sujet qui nous tient beaucoup à cœur. Nous avons visité un site qui pourra accueillir à Levallois cette Maison des familles dans les mois à venir. Nous allons y travailler avec beaucoup de cœur.

Là aussi, si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir, je serai heureuse que l'on puisse travailler ensemble sur ce sujet effectivement important. La dépendance est une question clairement identifiée, qui aura une place dans cette Maison des familles car lorsqu'on parle de la famille, on parle évidemment des parents, de l'arrivée d'enfants, des adolescents, mais il faut prendre la famille dans sa globalité et aller jusqu'à cet âge avancé de nos seniors.

Madame COURADES. »

Madame COURADES :

« C'est effectivement pour cela que nous avons souligné le lien avec la Maison des familles dans notre intervention. Nous vous transmettons quelques propositions sur lesquelles nous souhaitons travailler. »

Madame le Maire :

« Si vous avez des acteurs qui souhaitent s'engager sur ce sujet, nous souhaitons y travailler avec le milieu associatif ou les professionnels de santé qui sont investis sur cette question. Donc, allons-y !

Je vais mettre aux voix cette délibération. Pour rappel, je proposais les candidatures de Stéphanie HÉBRARD et de Valérie FOURNIER et, au titre des personnalités qualifiées, le Dr Florence VILLARD et Monsieur Cédric LALO.

Je mets aux voix. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	49
- Pour	43
- Contre	6
- Abstentions	0

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment, ses articles L.315-10, R.315-6, R.315-11 et R.315-14 et suivants,

VU la demande et les propositions de Madame Magali PREVOT, Directrice adjointe de l'Établissement « Les Marronniers »,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les deux membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite « Les Marronniers », outre le Maire Président de droit,

CONSIDÉRANT de surcroît qu'il revient aux membres du Conseil municipal de désigner deux personnalités qualifiées, en raison de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, appelées à siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite « Les Marronniers »,

DÉCIDE PAR

43 voix POUR

6 voix CONTRE

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des deux délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Maison de Retraite « Les Marronniers » et de désigner les membres suivants :

- Madame Stéphanie HEBRARD,
- Madame Valérie FOURNIER.

ARTICLE 2 : De procéder à la désignation, pour le collège des personnalités qualifiées, en raison de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale :

- Florence VILLARD,
- Cédric LALO.

105 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE « LES MARRONNIERS »

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil de la vie sociale de la maison de retraite Les Marronniers. Nous venons de désigner nos représentants au Conseil d'administration, maintenant il s'agit du Conseil de la vie sociale.

Je vous propose la candidature de Stéphanie HÉBRARD, notre adjointe en charge de ces questions santé, handicap et seniors. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	41
- Contre	0
- Abstentions	8

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.311-6 et les articles D.311-3 à D. 311-32,

VU le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite « les Marronniers »,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite « Les Marronniers ».

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue de ce scrutin : Stéphanie HEBRARD

106 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EXTERNAT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE SIS 7 AVENUE DE L'EUROPE À LEVALLOIS
--

Madame le Maire :

« Ensuite, nous passons à la désignation d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de la vie sociale de l'externat médico-pédagogique sis 7, avenue de l'Europe à Levallois et je vous propose la candidature de Martine ROUCHON.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	41
- Contre	0
- Abstentions	8

Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.311-6 et D.311-5,

VU le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal, appelé à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Externat Médico-Pédagogique, implanté 3 avenue de l'Europe à Levallois,

DÉCIDE PAR

41 voix POUR

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'Établissement de l'Externat Médico-Pédagogique.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin : Martine ROUCHON

107 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DE SERVICES À DOMICILE DE LEVALLOIS - (A.S.D.L.)

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association des services à domicile de Levallois, l'ASDL, une très belle association qui fonctionne bien.

Je vous propose les cinq candidatures suivantes : Martine ROUCHON, Stéphanie HÉBRARD, Valérie FOURNIER, Karine VILLY et Marie COMBELLE.

Je mets aux voix. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	35
- Contre	6
- Abstentions	8

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'« Association de Services à Domicile de Levallois » en date du 13 mai 1997 et, notamment, l'article 5,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens approuvée par délibération du 9 avril 2018 et notamment l'article 8 du chapitre II,

CONSIDÉRANT que le nombre de délégués du Conseil municipal au sein de ladite association peut être fixé à 5,

DÉCIDE PAR

35 voix POUR

6 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de 5 délégués du Conseil municipal à l' « Association de Services à Domicile de Levallois ».

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Martine ROUCHON ;
2. Stéphanie HEBRARD ;
3. Valérie FOURNIER ;
4. Karine VILLY ;
5. Marie COMBELLE.

108 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DE LEVALLOIS

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des amis de la Maison de la pêche et de la nature de Levallois.

Je vous propose les candidatures de Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Bertrand GABORIAU et de Madame Constance BRAUT, notre conseillère municipale en charge notamment de la protection animale.

Madame Maroussia ERMENEUX a demandé la parole. »

Madame ERMENEUX :

« Merci. Trois membres du Conseil d'administration de l'Association des amis de la Maison de la pêche et de la nature vont être désignés ce soir. Cette maison construite voici près de vingt ans permet de mettre en valeur et de protéger le milieu naturel aquatique levalloisien et altoséquanais ainsi que d'éduquer nos jeunes, et parfois aussi les moins les jeunes, à la biodiversité et à la pêche. C'est donc une action importante de notre Ville dans le domaine du développement durable.

Je me permets de rappeler que le programme de notre équipe Levalloisiens Ensemble accordait une place majeure à la prise en compte d'enjeux liés au cadre de vie, aux mobilités, aux économies d'énergie, au verdissement de notre ville, bref à ce qu'on peut appeler le développement durable.

Nous avons également envisagé que l'adjoint au développement durable porte un rôle transverse d'évaluation des politiques municipales sous l'angle de leur impact écologique. Très

concrètement, une de nos propositions concerne la gestion du tri et des déchets et vise à élargir les thèmes couverts par la Maison de la pêche et de la nature en installant en son sein une démarche zéro déchet qui proposerait une formation de quelques heures aux Levalloisiens volontaires en la matière. La question de la gestion des déchets ne peut que prendre de l'ampleur dans les années à venir et de nombreuses initiatives individuelles et collectives voient le jour, qu'il s'agisse du développement du vrac, des avancées techniques pour améliorer la recyclabilité des déchets et emballages, le tri des déchets à tous les niveaux ou le compostage qui est déjà bien mis en avant par la Maison de la pêche et de la nature.

Notre ville doit continuer à mettre en œuvre une politique ambitieuse de réduction des déchets à tous niveaux et à améliorer la sensibilisation de nos citoyens sur l'importance du tri en particulier. C'est cette mission qui pourrait être confiée à la Maison zéro déchet. Nous serons heureux d'apporter notre contribution aux réflexions qui seront menées sur cette thématique des déchets et à toutes celles touchant au développement durable. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Je vais laisser Madame COVILLE vous apporter des éléments de réponse. »

Madame COVILLE :

« Merci Madame le Maire. Merci Madame la conseillère municipale. Effectivement, la Maison de la pêche et de la nature est un élément important dans l'activité notamment sur la biodiversité. C'est une association très active auprès des écoles, auprès des jeunes et d'ailleurs auprès des adultes aussi.

Concernant votre proposition sur le tri des déchets, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que c'est la Maison de la nature et de la pêche qui mène une action très active sur le compostage et sur les déchets verts, que cette action existe déjà depuis de nombreuses années. Il y a dans ses locaux un compost collectif qui est à la disposition de tous les Levalloisiens et c'est elle qui distribue des composteurs individuels. Nous en sommes à plus de 100, je crois 150, composteurs individuels qui sont diffusés auprès des habitants de Levallois qui le souhaitent. Je pense qu'elle mène une très belle action.

Je vous rassure, nous continuons à la soutenir et j'attire votre attention sur le fait que votre tête de liste s'est efforcée de ne jamais accorder aucune subvention du Département malgré toutes les demandes répétées chaque année de la Maison de la pêche et de la nature qui s'en était étonnée auprès de moi. Je n'ai jamais compris pourquoi il avait ce comportement mais, que voulez-vous, il avait probablement tort comme sur beaucoup de sujets. Je peux laisser la parole à ma collègue Madame DESCHIENS sur une autre partie de la collecte des déchets. »

Madame le Maire :

« Allez-y Madame DESCHIENS. Merci Madame COVILLE pour ces précisions.

Madame DESCHIENS :

« Merci Madame le Maire et merci, Isabelle COVILLE. Chers collègues, ce que je souhaitais ajouter à la suite de l'intervention d'Isabelle sur la défaillance du conseiller départemental, c'est que grâce à la Région Île-de-France, la Maison de la pêche et de la nature va pouvoir se présenter au

budget participatif et ainsi se voir octroyer les subventions qui lui ont été supprimées par votre tête de liste.

Concernant vos propositions sur le tri des déchets de vous engager à nos côtés sur le zéro déchet, écoutez, moi, je suis tout à fait ravie de vous entendre. Je ne me mets guère en avant mais je vais vous préciser que je suis l'auteure du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, ce que l'on appelle le PRPGD, qui a été adopté à l'unanimité dans l'hémicycle régional en novembre 2019, et que je suis également l'auteure de la future Stratégie régionale pour une économie circulaire que je présenterai en séance plénière à la Région Île-de-France en septembre prochain.

Donc je suis, bien sûr avec l'accord de Madame le Maire, tout à fait disposée à vous présenter tous ces dossiers et à également vous indiquer comment ils sont et comment ils seront déclinés sur notre belle ville de Levallois. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Merci Madame DESCHIENS.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	35
- Contre	6
- Abstentions	8

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'Association des « *Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois* » en date du 29 novembre 2017 et, notamment, l'article 9,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les 3 délégués du Conseil municipal, membres de droit du Conseil d'Administration de l'association précitée,

DÉCIDE PAR

35 voix POUR

6 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des 3 délégués du Conseil municipal, membres de droit du Conseil d'Administration de l'Association des « *Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois* ».

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, les 3 membres suivants :

1. Isabelle COVILLE ;
2. Bertrand GABORIAU ;
3. Constance BRAUT.

109 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "ORCHESTRE D'HARMONIE DE LEVALLOIS"

Madame le Maire :

« Dernière désignation, celle des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Orchestre d'harmonie de Levallois.

Je vous propose les candidatures de Monsieur David-Xavier WEÏSS, Monsieur Bertrand GABORIAU, Monsieur Bruno FELLOUS et Madame Sophie ÉLISAN.

Je mets aux voix. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- Nombre de votants	49
- Nombre de votes	49
- Nombre de votes exprimés	41
- Pour	35
- Contre	6
- Abstentions	8

Je vous remercie, cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'association en date du 8 février 1994 et, notamment, son article 6,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les 4 délégués du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'association « *Orchestre d'Harmonie de Levallois-Perret* », le Maire étant Président d'Honneur,

DÉCIDE PAR

35 voix POUR

6 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des 4 délégués du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'association « *Orchestre d'Harmonie de Levallois-Perret* ».

ARTICLE 2 : De désigner à l'issue du scrutin les 4 membres suivants :

1. David-Xavier WEÏSS

2. Bertrand GABORIAU
3. Bruno FELLOUS
4. Sophie ELISIAN

110 - VŒU DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
--

Madame le Maire :

« Nous allons donc passer aux vœux. J'ai reçu un vœu du groupe de la Majorité municipale et un vœu du groupe Levalloisiens Ensemble. Je laisse la parole à Madame Sophie DESCHIENS pour nous présenter le vœu de la Majorité municipale. »

Madame DESCHIENS :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'un vœu dont je précise qu'il a déjà été adopté par plus de 60 communes d'Île-de-France, qu'il a été également adopté à l'unanimité dans l'hémicycle régional la semaine dernière. Quand je dis l'unanimité, je dis bien par tous les groupes politiques. Ce vœu fait l'objet, depuis deux heures, d'une pétition lancée à la fois par la Région, les associations d'usagers des transports franciliens et l'ensemble des présidents des groupes politiques du Conseil régional d'Île-de-France.

Ce vœu a pour objet d'appeler l'État à adopter un plan de sauvetage des transports du quotidien, un plan de sauvetage qui soit à l'image de ceux que l'État a d'ores et déjà adoptés pour les secteurs du transport aérien et de l'automobile ou de l'aéronautique.

Il est demandé dans ce vœu que l'État français suive l'exemple des gouvernements allemand, néerlandais et britannique qui, eux, viennent au secours des transports du quotidien à hauteur de 93 à 100 % de leurs pertes, alors que le gouvernement français ne vient compenser que 15 % des pertes du transport francilien à la suite de la crise sanitaire que nous avons connue et que nous continuons à connaître puisque les transports en commun sont quand même largement moins utilisés que précédemment.

Ces pertes aujourd'hui sont estimées à 2,6 milliards : 1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises, ce qui est tout à fait normal puisque les employés étant en télétravail, les entreprises n'avaient pas à verser le forfait dû par les entreprises et, bien sûr, 1,6 milliard d'euros de pertes liées à la recette voyageurs.

Que nous dit l'État aujourd'hui ? Il nous dit : "Écoutez, on va vous compenser 15 % de ces recettes et pour le reste vous vous débrouillez, vous Région Île-de-France, vous Île-de-France Mobilités" qui est le syndicat des transports présidé par Valérie Pécresse qui a la lourde charge de gérer les transports du quotidien.

L'État nous dit : "Ce n'est pas compliqué, ça coûte entre 15 et 20 euros supplémentaires par voyageur, vous n'avez qu'à augmenter le Pass Navigo. Très clairement, cela a fait l'unanimité, ni la Région Île-de-France, ni Île-de-France Mobilités ne feront payer aux usagers des transports un impôt Covid en leur augmentant le Pass Navigo.

L'État nous dit : "C'est totalement anormal, vous auriez dû conserver vos recettes et surtout ne pas rembourser le Pass Navigo des abonnés franciliens, vous n'aviez qu'à conserver cela dans les caisses, cela aurait constitué une trésorerie". Écoutez, non, nous sommes navrés, mais nous avons considéré qu'à partir du moment où le service ne pouvait être rendu, où il y avait obligation par l'État de rester chez soi, il était tout à fait normal de rembourser les titulaires de leur Pass Navigo.

Aujourd'hui, il y a donc une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités. Île-de-France Mobilités a donc cessé de payer la RATP et la SNCF depuis le 8 juillet dernier et aujourd'hui des centaines de milliers d'emplois sont menacés par l'État qui ne souhaite pas venir en aide aux transports du quotidien qui sont, je le rappelle, des transports écologiques. J'ai entendu dire que le gouvernement souhaitait une grosse relance économique à la fois écologique et économique. Donc, oui, le transport en fait partie.

Je vous précise également que de grosses commandes ont été passées pour moderniser les transports franciliens à la fois chez Alstom et Bombardier qui sont des grands constructeurs de matériels roulants, mais ils ont également des sous-traitants, des équipementiers, des entreprises de travaux publics qui sont pressentis pour mener à bien ces chantiers. Île-de-France Mobilités, contrairement à l'État, ne peut pas emprunter pour financer son fonctionnement et se trouve par ce fait dans une très grande difficulté.

Ce vœu a pour objet de rappeler au Président de la République qu'il s'est engagé à ce que l'État – je le cite – "supporte les conséquences brutales de la crise sanitaire quoi qu'il en coûte". C'est ce qu'il a dit. Il insiste, je le répète, sur le caractère écologique de son plan de relance. Donc nous demandons donc instamment que la situation de cessation de paiement des transports publics franciliens soit observée de très près par l'État et qu'il compense à l'euro près les pertes de l'exercice.

Voilà l'objet de ce vœu. Je me permets de rappeler qu'il a été adopté à l'unanimité par tous les groupes politiques, également - j'ai oublié de le dire tout à l'heure - par les conseils départementaux du 94 par exemple, donc du Val de Marne qui n'est pas la tendance politique à laquelle on pourrait imaginer que j'appartiens. Je vous rappelle donc qu'il s'agit-là d'un enjeu primordial pour gérer les transports franciliens de demain. Je vous remercie pour votre écoute. »

Madame le Maire :

« Merci Madame DESCHIENS. Madame BRÉGEON, vous avez demandé la parole. »

Madame BRÉGEON :

« Merci Madame le Maire. Une petite question à Madame DESCHIENS, ce n'est pas une question rhétorique : de quand date ce vœu, s'il vous plaît ? Quand cette lettre a-t-elle été écrite par Madame Pécresse ? Je n'ai pas la réponse. »

Madame le Maire :

« Je viens de vous dire que nous l'avons adopté en séance plénière la semaine dernière, donc le 10 juillet. »

Madame BRÉGEON :

« Très bien. »

Madame le Maire :

« Et la pétition a été lancée par la Présidente il y a deux heures. »

Madame BRÉGEON :

« J'ai bien compris l'histoire de la pétition. On ne va pas rentrer dans un débat de chiffonniers, mais il y a déjà des désaccords sur les chiffres. Eh bien, oui, excusez-moi. 2,7 milliards, c'est effectivement le calcul de Valérie Pécresse. Il y a des désaccords sur les chiffres avec un écart, je crois, de 600 millions puisqu'elle ne prend pas en compte des dépenses qui n'ont pas été effectuées du fait de l'arrêt des trains, et notamment des dépenses qui n'ont pas été effectuées sur des questions de maintenance et d'organisation des lignes.

Je parle en mon nom, mais dire que l'État vous a dit que la Région n'avait qu'à augmenter le Pass Navigo de 20 euros et ne voulait absolument pas subventionner au-delà des 15 % est en fait juste faux, Madame DESCHIENS. Ce n'est absolument pas ce qui a été dit. Cela a peut-être évolué entre le 10 juillet et aujourd'hui, mais la communication a été claire sur le fait que ce n'était pas aux utilisateurs de payer cette différence et que donc ce n'était absolument pas le souhait de l'État. C'était le premier point.

Deuxième point : les 425 millions, je crois, qui ont été versés ou qui vont l'être, ont pour objectif de renflouer la trésorerie jusqu'à septembre, et excusez-moi, le ministre des Transports, Monsieur DJEBBARI a invité Madame Pécresse à venir discuter amicalement à la table des négociations pour trouver ensemble une solution une fois qu'on aura le recul sur le manque à gagner dû au Covid et sur ce qu'on va devoir anticiper parce qu'il faudra aussi pallier à... pardon ? Je ne vous entends pas... un manque à gagner sur les mois et peut-être l'année à venir.

Donc, Madame PÉCRESSÉ fait ici un coup politique plus qu'autre chose. En tout état de cause, on est d'accord que l'Île-de-France Mobilités est important et qu'il faut évidemment renflouer ses caisses et que l'État doit répondre à cette problématique. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur le vote. Je pense que ce n'est pas une délibération technique mais une délibération politique qui se joue à un an des régionales et vous le savez bien, alors que le dialogue avec l'État français est déjà bien entamé sur cette question et je ne doute pas que nous trouverons un accord. »

Madame DESCHIENS :

« Madame BRÉGEON, je serai très brève. J'adore vos éléments de langage gouvernementaux qui vous ont été fournis par le ministère compétent. Je comprends que vous ne vous en soyez pas rendu compte puisque vous n'avez pas été confinée en Île-de-France, on va se dire les choses franchement. Donc, je vous confirme que les trains ont continué de rouler, que c'est d'ailleurs grâce à ces trains que les soignants ont pu se déplacer quotidiennement. Vous savez qu'Île-de-France Mobilités n'a pas que des trains, il a également des bus et que nous avons mis en place des navettes supplémentaires à l'existant pour permettre à tous les soignants de rejoindre leur site de travail et d'en repartir à des plages horaires qui étaient malheureusement très élastiques.

Vous ferez donc partie de la seule et unique opposition qui s'abstiendra sur ce vœu. Nous en tiendrons compte, il n'y a aucun problème. En revanche, croyez-moi, à l'heure qu'il est, il n'y a aujourd'hui toujours pas un euro qui soit rentré dans les caisses d'Île-de-France Mobilités. J'en profite pour remercier Île-de-France Mobilités grâce à qui, vous l'avez compris, tous les soignants ont pu se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail, mais également tous les agents qui habitent un peu loin du cœur de Paris ou de notre première couronne, tels les éboueurs, tels les agents chargés de la propreté qui, sans ces bus et ces trains, n'auraient pas pu venir nettoyer par exemple la ville dans laquelle vous n'étiez pas pendant le confinement. »

Madame le Maire :

« Madame BRÉGEON. »

Madame BRÉGEON :

« Sur la forme, Madame DESCHIENS, je vous remerciais de garder en dehors du Conseil municipal vos attaques sur ma vie privée. Je me permets de vous le dire. Sur le fond, je n'ai absolument pas dit que les trains avaient cessé de rouler pendant le confinement. Je vous explique juste qu'il y a eu une diminution qui est normale – je ne vous dis pas qu'il ne fallait pas le faire – du nombre de métros qui passaient à l'heure et que, de fait, quand vous diminuez le nombre de métros, le besoin en maintenance est inférieur. Enfin, le chômage partiel qui a pu bénéficier à la RATP et à la SNCF, je ne vous dis pas qu'il n'y a pas besoin de renflouer les caisses d'Île-de-France Mobilités, je vous dis que la dette, enfin que le manque à gagner, les 2,6 milliards qui sont annoncés sont contestés par certains et que cela nécessite donc de se mettre autour de la table pour en discuter. Voilà. Je vous remercie Madame DESCHIENS. »

Madame le Maire :

« Je pense qu'on va en rester là. Allez, apaisement, sérénité...

On va voter ce vœu à main levée, si vous le voulez bien.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

VU le Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Levallois et notamment son article 8 qui prévoit que « le vœu voté est matérialisé par une délibération, transmise au représentant de l'Etat dans le département, insérée au procès-verbal de séance et au recueil des actes administratifs de la Commune »,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDÉRANT la demande d'inscription d'un vœu au sein de l'ordre du jour du Conseil municipal du 16 juillet 2020 par Monsieur CAVALLINI, 5^{ème} Adjoint au maire et membre du groupe de la Majorité municipale,

DÉCIDE PAR

46 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Pierre CHASSAT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Eva HADDAD
Monsieur Stéphane DECREPS
Madame Elsa CHELLY
Monsieur Christian MORTEL
Madame Stéphanie HEBRARD
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Giovanni BUONO
Madame Ingrid DESMEDT
Monsieur Jacques POUMETTE
Monsieur Bertrand GABORIAU
Monsieur Stéphane CHABAILLE
Madame Valérie FOURNIER
Madame Karine VILLY
Madame Sophie ELISIAN
Monsieur Bruno FELLOUS
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Déborah KOPANIAK
Monsieur Léopold Claude SANOGO
Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Eddie GARO
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Charlotte ODENT
Madame Constance BRAUT
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Philippe LESTAGE
Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Vincent de CRAYENCOUR
Madame Frédérique COLLET
Madame Pascale FONDEUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Aurélie ROUSSEAU
Monsieur Lies MESSATFA

3 ABSTENTIONS

Madame Hélène COURADES
Madame Maud BREGEON
Monsieur Sacha HALPHEN

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes du vœu soumis par le groupe de la Majorité municipale joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à relayer ce vote auprès des instances concernées.

VŒU DU GROUPE « LEVALLOISIENS ENSEMBLE »

Madame le Maire :

J'ai reçu un second vœu du groupe "Levalloisiens Ensemble". Monsieur GEFFRIER, vous avez la parole. »

Monsieur GEFFRIER :

« Ce sont, en fait, deux vœux que nous allons vous présenter simultanément. »

Madame le Maire :

« Allez-y. »

Monsieur GEFFRIER :

« Nous avons initialement proposé de les aborder dès la première séance extraordinaire de notre Conseil qui a permis de vous élire maire. Il n'est jamais trop tard pour œuvrer au bien commun, donc nous le faisons en cette séance du 16 juillet.

Tout d'abord, un premier vœu concerne la Charte de l'élu local, charte que vous avez lu une fois installée, Madame le Maire. C'est une obligation législative datant de la loi du 31 mars 2015. On propose au travers de ce premier vœu que cette charte soit intégrée en préambule de notre futur règlement intérieur que l'on adoptera normalement lors d'une prochaine séance du Conseil municipal en y ajoutant un 8è article qui sera ainsi libellé :

"L'élu local est le représentant des citoyens de sa commune. Qu'il soit membre de la majorité ou de l'opposition, il dispose des mêmes droits et des mêmes devoirs dans l'exercice de ses fonctions".

Ce faisant, il nous semble que cette charte pourra revêtir un caractère un peu plus opposable avec des dimensions concrètes puisque les engagements portés par ce texte ne sont pas, à nos yeux, anodins. »

Madame le Maire :

« Pouvez nous éclairer sur les droits et les devoirs des élus, Monsieur GEFFRIER ? »

Monsieur GEFFRIER :

« Les droits et les devoirs, c'est tout d'abord de participer aux séances des commissions qui les préparent et d'y œuvrer de manière constructive en défendant les propositions qui ont été faites pendant la campagne en soutenant les actions qui sont proposées, comme nous venons de le faire au cours de ce débat. C'étaient les devoirs. Les droits, c'est le droit de parole et le droit de participation.

Ce sont des choses qui par le passé – je vais y faire référence cette fois-ci – pouvaient ne pas être totalement respectées. Je dois vous dire – ce n'est pas dans le vœu mais je vous le dis très sincèrement – que la façon que vous avez de diriger les débats avec une autorité nécessaire à votre fonction, mais aussi avec une équité et une façon apaisée de le faire est de très bon augure. De ce fait, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas lieu de mentionner ces droits et ces devoirs. Nous sommes plutôt confortés par la façon que vous avez de les conduire, mais il nous semble utile de les rappeler dans notre futur règlement intérieur. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur GEFFRIER. Sur le fond, la Charte que vous mentionnez – vous l'avez dit d'ailleurs vous-même – est issue d'un texte législatif. Il est donc compliqué ici de l'amender et d'ajouter un article supplémentaire. Ce n'est clairement pas de notre ressort ou bien il faut qu'on se fasse tous élire députés pour modifier les textes de loi ! Je vous laisse décider de ce que vous souhaitez faire après. Il n'est pas de la compétence du Conseil municipal d'amender cette charte qui, encore une fois, est issue d'un texte législatif figé et qui est en l'état. Donc, on fait lecture en début de mandature, mais on ne peut pas la tripatouiller ou l'amender en y ajoutant chacun ce que l'on voudrait, ce n'est pas à mon avis très pertinent.

Quant à l'intégrer dans le règlement intérieur que nous sommes effectivement en train de remanier, vous avez raison, on inscrit dans le règlement intérieur des textes législatifs ou réglementaires qui sont opposables. Or une charte n'est absolument pas opposable, c'est une déclaration de bonnes intentions que chaque élu s'engage ou non à respecter. L'inscrire dans le règlement intérieur n'a à mes yeux que peu d'intérêt. »

Monsieur GEFFRIER :

« Pour aller un cran plus loin, c'est l'inverse de la façon dont on propose de fonctionner. On commence par dire qu'on l'intègre et, de ce fait, dès lors qu'on l'intègre j'ai envie de dire qu'on en fait ce que l'on veut. Il y a une base qui émane du Code général des collectivités territoriales qui donne matière au règlement intérieur, ensuite chaque conseil municipal se l'approprie. On va poser un autre amendement en ce sens dans le vœu qui va suivre et on commence par dire qu'on l'intègre et ensuite, tripatouillage – le terme n'est pas très élégant –, on l'amende, on l'enrichit par rapport aux besoins spécifiques qui sont ceux de notre collectivité.

Je vous donne un exemple et j'espère que nul n'en prendra hommage à titre personnel. Il est question dans cette Charte dans les dispositions qui sont effectivement dans la loi d'éviter tout conflit d'intérêts. On pourrait dire, par exemple, que chacun d'entre nous rend concret cet engagement en nous remplissant une déclaration d'intérêt, c'est ce qui se fait dans les entreprises, il y a ce que l'on appelle la compliance, la conformité pour éviter de se retrouver dans des situations malsaines. C'est simplement pour assurer une plus grande transparence et une plus grande efficacité dans nos débats en étant sûr que chaque ici ne fait que poursuivre l'intérêt général. »

Madame le Maire :

« Encore une fois, pardonnez-moi, mais la loi ne le prévoit pas. Il y a des élus qui ont à remplir des déclarations d'intérêt et de patrimoine, j'en fais partie, je crois Madame DESCHIENS aussi, mes collaborateurs de cabinet en font partie. Si vous voulez maintenant faire une déclaration de patrimoine et d'intérêt, je dis bravo Monsieur GEFFRIER mais je ne souhaite pas l'imposer à l'ensemble des élus ici, non pas parce qu'il y aurait un quelconque conflit d'intérêts, je peux vous dire qu'on y fait extrêmement attention et que chaque élu y est très soucieux. L'Administration le vérifie également, mais encore une fois l'intérêt de chacun est d'être extrêmement précautionneux sur ce type de questions. On sait que les conflits d'intérêts sont très surveillés et que les premiers embêtés, si jamais on se retrouve dans un cas de conflit d'intérêts, seraient les élus concernés.

On a eu le cas d'un élu qui est venu nous demander tout à l'heure d'être dépositionné d'une commission pour en intégrer une autre précisément parce qu'il craignait, de par sa profession, d'avoir un éventuel conflit d'intérêts, et on parle simplement d'un positionnement sur une commission municipale qui n'a absolument aucun pouvoir discrétionnaire, etc. Donc, c'est de la responsabilité individuelle. Chacun doit prendre soin de ne pas se mettre dans une situation de conflit d'intérêts. Quels que soient les chartes ou les documents que l'on pourrait adopter, cela n'aurait aucune valeur juridique, donc aucun effet concret. Je compte vraiment sur chacun des élus présents au sein ce Conseil, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition pour être extrêmement attentif et vigilant sur ces questions de conflit d'intérêts. »

Monsieur GEFFRIER :

« Je partage exactement ce souhait. C'est pour cela que c'était une façon de le rendre concret. On peut considérer que votre parole politique est suffisante, on peut aussi la rendre un peu plus précise au travers du règlement intérieur. »

Madame le Maire :

« Très bien. Voulez-vous que l'on fasse deux votes distincts ? »

Monsieur GEFFRIER :

« Oui, ce sont deux vœux de nature différente, on propose donc de voter deux fois. »

Madame le Maire :

« Si vous voulez. Monsieur DECREPS et Monsieur CHASSAT ont demandé la parole. Monsieur DECREPS. »

Monsieur DECREPS :

« Madame le Maire, je ferai une brève intervention. Puisque les uns et les autres ont parlé de leur programme lors de ce débat, nous allons parler aussi du nôtre. Il ne vous a pas échappé que dans notre programme – cela fait partie des priorités de la municipalité souhaitées par Madame le Maire – il est question d'aller chercher le label "ELoGE" qui est un label décerné par l'Union Européenne qui permet justement de valider notamment sur un certain nombre de principes (il y en a douze) le comportement éthique de la collectivité. Je pense que là nous avons à apporter une garantie forte sur ces points par un engagement que nous avons inscrit dans le marbre de notre programme. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur DECREPS. Monsieur CHASSAT. »

Monsieur CHASSAT :

« Merci Madame le Maire. La majorité votera contre ce vœu pour la bonne et simple raison que ce qui est déjà inscrit dans le règlement intérieur nous convient parfaitement. Nous sommes tous des élus responsables, conscients de nos responsabilités et de la charge qui nous incombe en tant qu'élus par le vote des Levalloisiens et la parole de Madame le Maire nous suffit. Nous n'avons pas besoin de simulacre supplémentaire. En tout cas, sa parole nous suffit et la façon dont elle conduit les débats depuis ce début de mandat nous convient parfaitement et c'est suffisant pour nous. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie Monsieur le Président.

Je mets aux voix à main levée.

Qui est pour, avis contraires, absentions ?

Je vous remercie.

C'est toujours vous, Monsieur GEFFRIER, qui présentez la deuxième partie de votre vœu ? »

Monsieur GEFFRIER :

« Je vais également le présenter. Merci Madame le Maire.

C'est donc un deuxième vœu autonome, même si d'une certaine manière il s'inscrit dans la continuité, on va dire, philosophique du précédent, c'est-à-dire l'approfondissement de notre fonctionnement démocratique. Vous avez fait le choix de désigner un adjoint au maire délégué à la démocratie locale, à la gouvernance et à la transformation numérique.

Il se trouve qu'en raison des circonstances particulières liées à la crise que nous connaissons, nos débats sont vidéo transmis en direct. C'était le cas de la dernière séance du Conseil de la précédente mandature. C'est le cas de ceux que nous avons maintenant depuis l'élection municipale. On espère tous que cet épisode de crise sanitaire va s'interrompre et que les dispositions exceptionnelles prendront fin. Néanmoins, on souhaite que l'on puisse poursuivre cette vidéo transmission du Conseil municipal. On pense que cela permet à un grand nombre de citoyens de suivre nos débats beaucoup plus facilement qu'en venant dans la salle belle, mais tout de même un petit peu exiguë, du Conseil dans laquelle on siège habituellement. Ce sera une manière utile de rapprocher citoyens et élus, de donner à voir le caractère concret de la plupart des décisions que nous prenons, et de montrer la façon résolument constructive dont nous débattons tous de ces sujets malgré les différentes options politiques que nous avons exprimées. Nous souhaitons donc prolonger ce renforcement de notre démocratie locale en systématisant, et cela pourrait être inscrit dans le règlement intérieur, la vidéo transmission de nos séances. »

Madame le Maire :

« Monsieur GEFFRIER, vous en avez rêvé, nous l'avons fait : la retransmission du Conseil municipal en direct sur le site et les réseaux sociaux. J'ai d'ores et déjà confirmé lors d'une précédente séance que, effectivement, nous continuerons à retransmettre en direct les séances du Conseil municipal pendant tout le mandat. Merci de me donner l'opportunité de le redire à l'occasion de ce vœu.

Encore une fois, c'est un engagement de ma part. À chaque fois que le Maire s'engage à quelque chose, faut-il le mettre dans le règlement intérieur ? Je n'en suis pas certaine sinon on va se retrouver avec un règlement intérieur à la française avec 600 pages. C'est un engagement que nous avons pris, que j'ai pris et qui sera tenu. Le Conseil municipal sera bien retransmis en direct sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville tout au long du mandat. »

Monsieur GEFFRIER :

« Nous vous en remercions, Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Merci à vous de me donner l'occasion de le redire. Nous allons le voter, mais c'est quelque chose qui existe déjà. C'est un vœu déjà exaucé. Absolument. »

Monsieur GEFFRIER :

« S'il y a un accord, il n'est pas nécessaire de voter. L'essentiel, c'est l'action et pas la procédure. »

Madame le Maire :

« Je vous confirme que ce sera bien le cas. Merci Monsieur GEFRIER.

Y a-t-il une d'autres demandes de prise de parole ?

L'intégralité des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinée, la séance du Conseil municipal est levée. J'en profite pour vous souhaiter à tous et à toutes un très bel été et un bon repos pour ceux qui ont la chance de prendre quelques jours de congé et nous nous retrouverons à la rentrée. Merci beaucoup. »

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

Madame POTTIER-DUMAS lève la séance à 20h25.

~~~~~

La Secrétaire de Séance

Madame Mélissa VARCHOSAZ

